

VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS DE L'OCI 2025



ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE

CENTRE DE RECHERCHES STATISTIQUES, ÉCONOMIQUES ET
SOCIALES ET DE FORMATION POUR LES PAYS ISLAMIQUES



Vers la réalisation des objectifs prioritaires de développement durable dans les pays de l'OCI 2025

Un rapport d'activité préparé par le SESRIC



ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE

CENTRE DE RECHERCHES STATISTIQUES,
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET DE FORMATION
POUR LES PAYS ISLAMIQUES



© 2025 Centre de recherches statistiques économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC)

Adresse: Kudüs Cad. No: 9, Diplomatic Site, 06450 Oran, Ankara - Türkiye

Tél: +90-312 -468 6172, Fax: +90-312-467 3458 | Site web: www.sesric.org | E-mail: pubs@sesric.org

Tous droits réservés

Pendant la phase de traitement et de préparation de ce travail, le SESRIC a adopté des normes élevées afin d'augmenter la précision des données incluses dans ce document. Les dénominations et toutes autres informations contenues dans n'importe quelle section ou graphique n'impliquent aucun jugement de la part du SESRIC quant au statut juridique d'aucune entité. En outre, il décline toute responsabilité quant à tout type de débat politique soulevé sur la base de données et informations présentées dans cette publication. Les frontières et les noms indiqués sur les cartes (le cas échéant) présentées dans cette publication n'impliquent aucune reconnaissance ou acceptation officielle de la part du SESRIC.

Le matériel présenté dans cette publication est protégé par les droits d'auteur. En vertu des droits d'auteur qu'il revendique, et comme il encourage la diffusion de ses publications dans l'intérêt des pays membres de l'OCI, le SESRIC accorde l'autorisation de voir, copier et télécharger le matériel présenté à condition que ces matériaux ne soient pas réutilisés, sous n'importe quelle condition, pour des buts commerciaux.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de réimprimer toute partie de cette publication, veuillez envoyer une demande accompagnée d'informations complètes au Département des publications à l'adresse suivante : Kudüs Cad. 9, Diplomatik Site, 06450, Oran, Ankara- Türkiye Toutes les demandes relatives aux droits et licences doivent être adressées au Département des publications du SESRIC à l'adresse susmentionnée.

ISBN:

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le département des statistiques et de l'information du SESRIC à l'adresse suivante : statistics@sesric.org

Remerciements: Cette publication, préparée sous la direction générale de H.E. Mme Zehra Zümrüt SELÇUK, directrice générale du SESRIC, est le résultat des efforts conjoints d'une équipe du département des statistiques et de l'information du SESRIC, dirigée par Onur Çağlar et composée d'Ahmet Öztürk, et Sümeyye Karatay. La traduction de ce rapport a été faite par M. Denis Rmouch et la Couverture conçue par Savas Pehlivan.

Table des matières

Avant-propos	V
Résumé analytique	VII
Évaluation et méthodologie des progrès accomplis dans la réalisation des ODD	1
ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.....	15
ODD 2. Éliminer la faim, assurer une sécurité alimentaire et une meilleure nutrition et promouvoir l'agriculture durable.....	21
ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.....	26
ODD 4. Assurer l'accès de tous à une éducation équitable et de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	34
ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	40
ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous	42
ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation	49
ODD 13. Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	54
Références.....	56
Appendices	57
Annexe 1: Notes techniques	57
Annexe 2: Liste des indicateurs choisis pour l'évaluation et la méthodologie des progrès accomplis dans la réalisation des ODD	62

Liste des graphes

Graphique 1: Le système à 4 flèches pour indiquer l'évaluation des progrès des ODD 1	
Graphique 2: Méthodologie des tendances des ODD pour les indicateurs à objectifs quantitatifs.....	10
Graphique 3: Méthodologie des tendances des ODD pour les indicateurs sans objectifs quantitatifs.....	12
Graphique 4: Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté international (%), 2015 vs. 2023	16
Graphique 5: Proportion de la population ayant dépassé l'âge légal de la retraite et recevant une pension (%), 2015 vs. 2023	17
Graphique 6: Proportion de la population utilisant les services de base de l'eau potable (%), 2015 vs. 2022	18
Graphique 7: Proportion de l'ensemble des dépenses publiques consacrées aux services essentiels, à l'éducation (%), 2015 vs. 2024.....	20
Graphique 8: Prévalence de la sous-alimentation (%), 2015 vs. 2023	22
Graphique 9: Proportion d'enfants souffrant d'un retard de croissance modéré ou grave (%), 2015 vs 2023	23
Graphique 10: Indice d'orientation de l'agriculture, 2015 vs. 2023.....	24
Graphique 11: Taux de mortalité maternelle (par 100 000 naissances vivantes), 2015 vs 202.....	27
Graphique 12: Taux de mortalité des moins de cinq ans, pour les deux sexes, (pour 1 000 naissances vivantes), 2015 vs. 2023	29
Graphique 13: Taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans (pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans), 2015 vs. 2023.....	30
Graphique 14: Densité des travailleurs de la santé, médecins (pour 10 000 habitants), 2015 vs. 2023	32
Graphique 15: Taux d'achèvement, primaire, deux sexes (%), 2015 vs. 2023	35
Graphique 16: Taux de participation à l'apprentissage organisé (une année avant l'âge officiel d'entrée dans le primaire), les deux sexes (%), 2015 vs. 2023	36
Graphique 17: Indice de parité entre les sexes ajusté pour le taux d'achèvement, primaire, 2015 vs. 2023	38
Graphique 18: Proportion d'enseignants de l'enseignement primaire ayant reçu au moins la formation minimale organisée pour les enseignants, les deux sexes, (%), 2015 vs. 2023	39
Graphique 19: Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (% du nombre total de sièges), 2015 vs. 2024.....	41
Graphique 20: Taux de croissance annuel moyen du PIB réel par habitant (%), 2015-2023	43

Graphique 21: Taux de croissance annuel du PIB réel par personne employée (%), 2015-2023	44
Graphique 22: Taux de chômage, 15 ans et plus, les deux sexes (%), 2015 vs. 2023..	46
Graphique 23: Proportion d'adultes possédant un compte auprès d'une institution financière ou d'un fournisseur de services d'argent mobile en %, 15 ans et plus, les deux sexes, 2015 vs 2022	47
Graphique 24: Valeur ajoutée manufacturière en proportion du PIB et par habitant (Prix actuels en dollars américains) (%), 2015 vs. 2023	50
Graphique 25: Émissions de CO ₂ par unité de VAM, (en kg de CO ₂ par constante 2015 en dollars des États-Unis), 2015 vs. 2022	51
Graphique 26: Dépenses de recherche et développement en proportion du PIB (%), 2015 vs. 2023	52

Liste des Tableaux

Tableau 1: Visualisation des tendances des ODD pour les pays de l'OCI.....	2
Tableau 2: Visualisation des tendances des ODD et des cibles pour les pays de l'OCI..	5

Abréviations

4G	Technologie mobile de quatrième génération
ABR	Taux de natalité chez les adolescentes
AOI	Indice d'orientation de l'agriculture
CO ₂	Dioxyde de carbone
EAGR	Taux de croissance annuel exponentiel
CESAP	Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique
PIB	Produit intérieur brut
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
TIC	Technologies de l'information et des communications
PMA	Pays les moins avancés
TMM	Taux de mortalité maternelle
VAM	Manufacture, valeur ajoutée
NEET	Sans emploi, éducation ou formation
OCI	Organisation de la coopération islamique
OICStat	Base de données statistique de l'OCI
PPA	Parité de pouvoir d'achat
R&D	Recherche et développement
ODD	Objectifs du développement durables
SESRIC	Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques
U5MR	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
EAU	Émirats Arabes Unis
CSU	Couverture sanitaire universelle
ONU	Organisation des Nations Unies
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
DSNU	Division de statistique de l'ONU
USD	Dollar américain
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Avant-propos

L'Agenda 2030 pour le développement durable continue de fournir le cadre mondial pour la construction d'un avenir plus équitable, plus résilient et plus durable. Alors que nous entrons dans les cinq dernières années avant 2030, la fenêtre pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) se réduit, ce qui rend essentiel pour les pays de l'OCI d'accélérer les progrès dans les domaines qui restent en retard. Cette période critique coïncide avec des défis mondiaux croissants : l'instabilité économique, les tensions régionales persistantes et les chocs récurrents ont ralenti la dynamique, mettant en péril la réalisation de nombreux objectifs.

À cet égard, j'ai le plaisir de vous présenter le document intitulé “Vers la réalisation des objectifs prioritaires de développement durable dans les pays de l'OCI 2025”. S'appuyant sur les éditions précédentes, ce rapport utilise les dernières données disponibles et applique des méthodologies rigoureuses pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des huit ODD prioritaires (ODD 1 à 5, 8 à 9 et 13), tout en examinant les avancées réalisées pour les autres objectifs. Il fournit des informations précieuses sur la situation actuelle des pays de l'OCI et les mesures à prendre pour accélérer les progrès dans la dernière ligne droite vers 2030.

Les conclusions du rapport de cette année indiquent que, bien que les progrès globaux réalisés dans l'ensemble de l'OCI restent insuffisants pour atteindre les objectifs fixés pour 2030, des avancées importantes ont été accomplies. Depuis 2015, le taux de mortalité maternelle a diminué, passant de 371 à 295 décès pour 100 000 naissances vivantes, soit plus du double de la réduction mondiale. La mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué, passant de 63 à 52 décès pour 1 000 naissances vivantes, et le taux de natalité chez les adolescentes a également connu une baisse significative. De plus en plus de jeunes, en particulier les filles, terminent leur scolarité, et la parité entre les filles et les garçons dans l'éducation a été atteinte dans la plupart des pays. L'accès à l'électricité et à Internet s'est également développé.

Cependant, certains défis majeurs continuent de se poser. Entre 2015 et 2023, le PIB annuel par habitant n'a augmenté que de 1,4 % dans les pays de l'OCI et de 2,1 % dans les PMA de l'OCI, ce qui est bien en deçà de l'objectif de 7 %. L'industrialisation a également pris du retard : bien que la valeur ajoutée manufacturière ait augmenté de 1,9 point de pourcentage dans l'ensemble des pays de l'OCI et de 3,3 points dans les PMA de l'OCI, les progrès restent insuffisants pour atteindre l'objectif fixé pour 2030, qui consiste à doubler la part de l'industrie dans les pays les moins avancés.

À l'approche de l'échéance de 2030, il n'a jamais été aussi urgent de mener une action coordonnée et de trouver des solutions innovantes. J'espère que ce rapport servira à la fois d'appel à l'action et de source d'orientation pour les pays de l'OCI, permettant ainsi de progresser plus efficacement vers un avenir prospère, équitable et durable pour tous.

Zehra Zümrüt SELÇUK
Directrice générale
SESRIC

Résumé analytique

Ce rapport évalue si les pays de l'OCI, en tant que groupe, sont en bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable prioritaires (ODD 1 à 5, 8 à 9 et 13) à la lumière d'indicateurs sélectionnés. Les huit ODD prioritaires ont été identifiés en 2018 sur la base de l'enquête de tendance sur les priorités des ODD des pays membres de l'OCI. Afin d'élargir le champ d'application, le rapport analyse également les progrès réalisés concernant les neuf autres ODD.

La méthodologie se concentre sur le suivi de l'évolution des indicateurs au fil du temps afin d'évaluer si les progrès réalisés se rapprochent ou s'éloignent des objectifs de développement durable. Les comparaisons sont effectuées entre l'année de référence (2015) et la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, principalement 2023. L'évaluation de cette année actualise la base de référence de 2000 à 2015, reflétant une meilleure disponibilité des données depuis 2015 et s'alignant sur le lancement officiel du Programme 2030 en 2016.

Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les pays de l'OCI ne sont pas en voie d'atteindre aucun des ODD d'ici 2030. Des progrès ont été observés dans les domaines suivants : ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 3 (bonne santé et bien-être), ODD 4 (éducation de qualité), ODD 7 (énergie propre et abordable), ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure) et ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces). Cependant, ces progrès sont insuffisants pour atteindre les objectifs fixés pour 2030.

Dans d'autres domaines, les progrès ont été largement stagnants. Pour l'ODD 2 (Zéro faim), l'ODD 6 (eau propre et assainissement), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 11 (villes et communautés durables), l'ODD 14 (vie aquatique), l'ODD 15 (vie terrestre) et l'ODD 17 (partenariats), les pays de l'OCI sont toujours à la traîne.

En ce qui concerne les ODD 5, 12 et 13, la disponibilité limitée des données restreint la portée de l'analyse. Les progrès réalisés au niveau global de l'OCI pour ces objectifs seront évalués dans les prochaines éditions, lorsque davantage de données seront disponibles.

Objectif 1: Pas de pauvreté

Les pays de l'OCI ont réalisé des progrès modérés dans la réduction de l'extrême pauvreté. La proportion de la population vivant avec moins de 3 dollars par jour est passée de 21,7 % en 2015 à 14,1 % en 2023, soit une baisse de 7,6 points de pourcentage, plus du double de la réduction mondiale de 3,1 points sur la même période. Cependant, dans plusieurs pays de l'OCI en Afrique occidentale et orientale, plus de 30 % de la population vit toujours dans des conditions d'extrême pauvreté.

La couverture des retraites s'est élargie, la part de la population ayant atteint l'âge légal de la retraite et percevant une pension passant de 29,8 % en 2015 à 47,1 % en 2023.

L'accès à l'eau potable de base s'est également amélioré : en 2022, 29 pays de l'OCI ont déclaré un taux de couverture supérieur à 91 %, dépassant ainsi la moyenne mondiale. Cependant, dans 15 pays de l'OCI, plus d'un tiers de la population n'y avait toujours pas accès.

Les dépenses publiques consacrées à l'éducation sont passées de 15,2 % du total des dépenses publiques en 2015 à 13,8 % en 2024, ce qui est inférieur à l'objectif de 15 à 20 % fixé dans la Déclaration d'Incheon. Le nombre de pays de l'OCI répondant à ce critère a également diminué, passant de 21 à 19 au cours de la même période.

Objectif 2: Zéro faim

Les progrès vers la réalisation de l'ODD 2 restent limités. La prévalence de la sous-alimentation dans les pays de l'OCI est passée de 11,3 % en 2015 à 12,7 % en 2023. Du côté positif, 10 des 52 pays ont déjà atteint l'objectif « zéro sous-alimentation » (prévalence inférieure à 2,5 %). Cependant, la plupart des autres sont encore loin de l'objectif.

Le retard de croissance chez les enfants dans les pays de l'OCI a diminué, passant de 29,4 % en 2015 à 25,5 % en 2023, tandis que l'émaciation et le surpoids ont également diminué. Cependant, au rythme actuel, les pays de l'OCI n'atteindront pas l'objectif fixé pour 2030, qui consiste à éliminer toutes les formes de malnutrition.

Ces résultats lents soulignent l'urgence d'une utilisation plus efficace des terres, de l'eau, des technologies et des ressources financières. Il est essentiel d'accroître les investissements dans la productivité agricole et les systèmes alimentaires.

Objectif 3: Bonne santé et bien-être

Les pays de l'OCI ont réalisé des progrès modérés, mais ne sont toujours pas en voie d'atteindre les objectifs fixés pour 2030. Le taux de mortalité maternelle a diminué de 371 à 295 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2015 et 2023, soit une réduction de 75 décès, ce qui représente plus du double de la baisse mondiale. La mortalité des enfants de moins de cinq ans a également diminué, passant de 63 à 52 décès pour 1 000 naissances vivantes.

Le taux de natalité chez les adolescentes a considérablement diminué, passant de 78 à 60 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, ce qui témoigne d'une amélioration de la santé reproductive et de l'éducation.

Cependant, l'accès aux soins de santé reste limité. En 2023, les pays de l'OCI comptaient en moyenne 9,6 médecins pour 10 000 habitants, contre une moyenne mondiale de 18,7. Dans 26 pays, la densité était inférieure à 10, et dans cinq pays, elle était inférieure à 1 médecin pour 10 000 habitants.

Objectif 4: Éducation de qualité

Les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation restent insuffisants en général. Les taux de réussite ont augmenté, mais restent inégaux. Sur les 39 pays de l'OCI pour lesquels des données sont disponibles, 15 sont en bonne voie pour atteindre l'objectif de l'achèvement universel du cycle primaire d'ici 2030. Un nombre plus restreint de pays sont en bonne voie aux niveaux du premier cycle du secondaire (13) et du deuxième cycle du secondaire (3).

La parité entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'éducation a été atteinte dans la plupart des pays de l'OCI : Sur 43 pays, 35 affichent une parité ou une disparité en faveur des femmes en ce qui concerne les taux d'achèvement de l'enseignement primaire. Les progrès se poursuivent dans les niveaux secondaire inférieur et supérieur, bien que des disparités persistent dans certains pays.

Il existe toujours un besoin important en enseignants qualifiés. Alors que 18 des 38 pays de l'OCI avaient formé plus de 95 % des enseignants du primaire en 2023, 10 pays ont enregistré une baisse de la couverture de la formation des enseignants depuis 2015.

Objectif 8: Travail décent et croissance économique

Les pays les moins avancés membres de l'OCI sont loin d'atteindre l'objectif de croissance du PIB de 7 %. Entre 2015 et 2023, les pays de l'OCI ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 1,4 % du PIB réel par habitant, et les PMA de l'OCI une croissance moyenne de 2,1 %. Les deux sont bien en dessous de l'objectif de 7 %.

La croissance de la productivité du travail a atteint en moyenne 1,2 % dans les pays de l'OCI, soit un niveau inférieur à la moyenne mondiale de 1,4 % entre 2015 et 2023. Seuls trois pays ont dépassé les 5 %. Vingt-et-un pays de l'OCI ont enregistré une croissance négative de la productivité du travail.

Le taux de chômage a légèrement diminué, passant de 5,9 % en 2015 à 5,1 % en 2023. Cependant, des disparités persistent : dans neuf des 42 pays de l'OCI, le taux de chômage dépassait 10 % en 2023.

Il est essentiel de promouvoir la diversification économique afin de protéger les économies de l'OCI contre les chocs externes et d'assurer une croissance inclusive à long terme.

Objectif 9: Industrie, innovation et infrastructure

La part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB a augmenté de 1,9 point de pourcentage entre 2015 et 2023 dans l'ensemble des pays de l'OCI, et de 3,3 points de pourcentage dans les PMA de l'OCI. Cependant, les progrès réalisés restent insuffisants pour atteindre l'objectif consistant à doubler la part de l'industrie dans les PMA de l'OCI.

Les dépenses en recherche et développement ont augmenté, 16 des 26 pays de l'OCI ayant accru leurs dépenses en recherche et développement en pourcentage du PIB depuis 2015. Cependant, tous les pays pour lesquels des données sont disponibles se situent en dessous de la moyenne mondiale.

Les émissions de dioxyde de carbone par unité de valeur ajoutée manufacturière ont diminué de 0,75 kg en 2015 à 0,7 kg en 2022 dans les pays de l'OCI, ce qui témoigne d'une amélioration, bien que l'intensité des émissions reste supérieure à la moyenne mondiale de 0,4 kg.

Les ODD non prioritaires (6-7, 10-12, et 14-17)

Des progrès modérés ont été observés pour l'ODD 7 (Énergie propre et abordable) et l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces). Cependant, les progrès restent limités pour les ODD 6, 10-11, 14-15 et 17. En raison de la disponibilité limitée des données, il n'a pas été possible de procéder à une analyse complète de l'ODD 12.

Évaluation et méthodologie des progrès accomplis dans la réalisation des ODD

Ce rapport évalue les progrès réalisés par les pays de l'OCI en tant que groupe dans la réalisation des objectifs de développement durable. Pour l'évaluation de cette année, l'année de référence a été mise à jour, passant de 2000 à 2015. Cette révision reflète la disponibilité accrue des données depuis 2015 et s'aligne sur le lancement officiel de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en 2016. L'analyse évalue à la fois le rythme auquel les pays de l'OCI progressent vers chaque ODD et si ce rythme est suffisant pour atteindre l'objectif d'ici 2030 ou avant, dans les cas où les objectifs sont explicitement quantifiés. Pour les indicateurs qui ne comportent pas d'objectifs quantitatifs spécifiques, les progrès sont évalués en examinant si la tendance évolue dans la direction souhaitée sur la base de seuils prédéfinis.

Le graphique 1 illustre l'interprétation du système à quatre flèches utilisé pour évaluer les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs et des cibles, tels que présentés dans les tableaux 1 et 2. Les flèches indiquent si les objectifs et les cibles sont en bonne voie, progressent modérément, stagnent ou reculent, sur la base des données disponibles.

Graphique 1: Le système à 4 flèches pour indiquer l'évaluation des progrès des ODD

↑	↗	→	↓	:
La flèche vers le haut signifie "en bonne voie pour atteindre les ODD" ou indique "des progrès significatifs vers les ODD".	La flèche du nord-est fait état de "progrès modérés vers la réalisation des ODD", mais ces progrès ne sont pas suffisants pour atteindre l'objectif d'ici 2030	La flèche vers la droite montre une "stagnation des progrès vers les ODD", ce qui rend l'objectif hors de portée d'ici 2030.	La flèche vers le bas indique une tendance de sens défavorable et elle est considérée comme un "mouvement d'éloignement de l'ODD".	Les deux points indiquent que le calcul de la tendance n'est pas possible en raison du manque de données.

L'évaluation repose sur l'orientation souhaitée des progrès, qui peut différer de la tendance réelle d'un objectif ou d'une cible. Par exemple, une baisse du taux de chômage ou de la proportion de la population vivant en dessous du seuil international de pauvreté est représentée par une flèche vers le haut, car ces réductions indiquent des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. La méthodologie utilisée pour évaluer les objectifs et les cibles est expliquée plus en détail dans la sous-section suivante.

Tableau 1: Visualisation des tendances des ODD pour les pays de l'OCI

ODD	Est-elle prioritaire	Tendance
Objectif 1: Pas de pauvreté	Oui	↗
Objectif 2: Zéro faim	Oui	→
Objectif 3: Bon état de santé et de bien-être	Oui	↗
Objectif 4: Éducation de qualité	Oui	↗
Objectif 5: Égalité entre les sexes	Oui	:
Objectif 6: Eau potable et assainissement	Non	→
Objectif 7: Énergie non polluante et abordable	Non	↗
Objectif 8: Travail décent et croissance économique	Oui	→
Objectif 9: Industrie, innovation et infrastructure	Oui	↗
Objectif 10: Réduction des inégalités	Non	→
Objectif 11: Villes et communautés durables	Non	→
Objectif 12: Consommation et production responsables	Non	:
Objectif 13: Mesures en faveur du climat	Oui	:
Objectif 14: Vie sous l'eau	Non	→
Objectif 15: Vie sur terre	Non	→
Objectif 16: Paix, justice, et de fortes institutions	Non	↗
Objectif 17: Partenariats	Non	→

Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur les données extraites le 27/08/2025 de la base de données de statistiques de l'OCI (OICStat).

Le rapport couvre tous les ODD, qu'ils soient prioritaires ou non. Les conclusions du rapport de cette année ne sont pas directement comparables à celles des éditions précédentes, car l'analyse inclut désormais un ensemble élargi d'objectifs et d'indicateurs des ODD à la lumière des nouvelles données disponibles. Cependant,

la disponibilité des données reste inégale selon les objectifs et les cibles, et les résultats peuvent ne pas refléter pleinement les progrès accomplis dans la réalisation des ODD.

Sur la base des données disponibles, le tableau 1 montre que les pays de l'OCI, pris dans leur ensemble, ne sont pas en voie d'atteindre pleinement aucun des ODD d'ici 2030 selon la trajectoire actuelle. Bien que des progrès aient été observés dans les domaines suivants : ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 3 (bonne santé et bien-être), ODD 4 (éducation de qualité), ODD 7 (énergie propre et abordable), ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure) et ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces), ces améliorations restent insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2030.

Dans la plupart des autres domaines, les progrès ont été limités. En ce qui concerne l'ODD 2 (faim « zéro »), l'ODD 6 (eau propre et assainissement), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 11 (villes et communautés durables), l'ODD 14 (vie aquatique), l'ODD 15 (vie terrestre) et l'ODD 17 (partenariats), les pays de l'OCI dans leur ensemble accusent un retard et ne sont pas en voie d'atteindre ces objectifs.

En raison de la disponibilité limitée des données, il n'a pas été possible de mener une analyse complète pour l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 12 (consommation et production responsables) et l'ODD 13 (action pour le climat). Les estimations agrégées pour ces objectifs seront incluses dans les prochaines éditions dès que davantage de données seront disponibles dans la base de données mondiale sur les indicateurs des ODD gérée par la Division de statistique des Nations Unies (UNSD).

Le tableau 2 fournit une évaluation plus détaillée au niveau des objectifs. Les tendances générales observées au niveau des objectifs dans le tableau 1 se reflètent globalement au niveau des cibles dans le tableau 2, mais des différences notables apparaissent dans certains domaines spécifiques :

- **ODD 4 (Éducation de qualité):** L'égalité d'accès à l'éducation semble être en bonne voie, et des progrès modérés ont été enregistrés en matière de taux de scolarisation et d'offre d'enseignants qualifiés. Cependant, la participation à l'éducation de la petite enfance reste insuffisante.
- **Indicateurs de l'ODD 7 (énergie propre et abordable):** Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'élargissement de l'accès aux services énergétiques, mais la transition vers les sources d'énergie renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique accusent un retard.

- **ODD 8 (Travail décent et croissance économique):** Les pays de l'OCI ont amélioré l'accès aux services financiers, mais les progrès en matière de croissance économique, de productivité du travail et d'efficacité des ressources matérielles restent très lents.
- **ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure):** Les progrès sont insuffisants en ce qui concerne la part de l'industrie dans l'emploi et le PIB, ainsi que la part de la fabrication de haute technologie dans la valeur ajoutée totale de l'industrie manufacturière. En revanche, la proportion de la population couverte par au moins un réseau mobile de quatrième génération semble être en bonne voie.

Méthodologie des progrès accomplis dans la réalisation des ODD

Deux méthodes sont utilisées pour illustrer les progrès des ODD. Ces méthodes évaluent les évolutions au fil du temps plutôt que l'état actuel des indicateurs. L'objectif principal de l'évaluation des progrès est de déterminer si un indicateur s'est rapproché ou éloigné de l'objectif correspondant des ODD.

Tableau 2: Visualisation des tendances des ODD et des cibles pour les pays de l'OCI

ODD	Tendance
Objectif 1: Pas de pauvreté	↗
Pauvreté extrême	↗
Protection sociale	↗
Accès aux services de base	↗
Résilience aux catastrophes	↗
Mobilisation de ressources pour l'éducation	→
Objectif 2: Zéro faim	→
Sous-alimentation et sécurité alimentaire	→
Malnutrition	→
Investissements dans l'agriculture	→
Objectif 3: Bon état de santé et de bien-être	↗
Mortalité maternelle	↗
Mortalité infantile	↗
Maladies transmissibles	→
Maladies non transmissibles et santé mentale	→
Consommation d'alcool	↗
Santé en matière de procréation	→
Couverture des soins de santé	→
Décès par empoisonnement accidentel	↗
Lutte anti-tabac	↗
Couverture vaccinale	↗
Densité des travailleurs de la santé	↗
Objectif 4: Éducation de qualité	↗
Taux d'achèvement	↗
Participation à l'éducation préscolaire	→
L'égalité d'accès à l'éducation	↑
Enseignants qualifiés	↗

Tableau 2: Visualisation des tendances des ODD et des cibles pour les pays de l'OCI (suite)

ODD	Tendance
Objectif 5: Égalité entre les sexes	:
Les femmes aux commandes	↗
Objectif 6: Eau potable et assainissement	→
Eau potable	→
Accès à l'hygiène	↗
Efficacité de l'utilisation de l'eau	→
Objectif 7: Énergie non polluante et abordable	↗
Accès aux services énergétiques	↗
Part des énergies renouvelables	→
Efficacité énergétique	→
Investir dans les infrastructures d'énergie renouvelable	↑
Objectif 8: Travail décent et croissance économique	→
Croissance économique par habitant	→
Croissance de la productivité du travail	→
Efficacité des ressources au niveau de la consommation	→
Taux de chômage	↗
NEET chez les jeunes	↗
Accès aux services financiers	↗
Objectif 9: Industrie, innovation et infrastructure	↗
Part de l'industrie dans l'emploi et le PIB	→
Émissions de dioxyde de carbone	→
Recherche et développement	↗
Fabrication de haute technologie	→
Couverture mobile de quatrième génération	↑
Objectif 10: Réduction des inégalités	→
Inclusion économique	↗
Inégalité des revenus	→
Réfugiés par pays d'origine	↓
Frais de transfert de fonds	→

Tableau 2: Visualisation des tendances des ODD et des cibles pour les pays de l'OCI (suite)

ODD	Tendance
Objectif 11: Villes et communautés durables	→
Logement et services de base	→
Résilience aux catastrophes	↗
Qualité de l'air	→
Objectif 12: Consommation et production responsables	:
Efficacité des ressources au niveau de la consommation	→
Investir dans les infrastructures d'énergie renouvelable	↑
Objectif 13: Mesures en faveur du climat	:
Résilience aux catastrophes	↗
Objectif 14: Vie sous l'eau	→
Pollution marine	↗
Conservation marine	→
Pêche durable	→
Objectif 15: Vie sur terre	→
Écosystèmes terrestres et d'eaux douces intérieures	→
Gestion durable des forêts	→
Écosystèmes de montagne	→
Risque d'extinction des espèces	→
Objectif 16: Paix, justice, et de fortes institutions	↗
Homicides intentionnels	↗
Détenus non condamnés	→
Corruption	↗
Dépenses publiques	↗
Objectif 17: Partenariats	→
Budget national financée par les impôts intérieurs	→
Service de la dette	→
Moyenne tarifaire mondiale pondérée	↗
Entrées d'IDE	→

Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur les données extraites le 27/08/2025 de la base de données de statistiques de l'OCI (OICStat).

Les progrès réalisés par rapport aux cibles des ODD sont estimés en comparant la valeur de chaque indicateur pour l'année de référence 2015 avec sa valeur en 2023, ou l'année disponible la plus proche avant 2023, en utilisant un taux de croissance annuel exponentiel. Lorsque les données de 2015 ne sont pas disponibles, la dernière observation entre 2005 et 2014 est utilisée comme point de départ. De même, pour l'année de référence 2023, si les données ne sont pas disponibles, l'année la plus récente entre 2016 et 2022 est prise en compte. Pour certains indicateurs, les données de 2024 sont utilisées lorsqu'elles sont disponibles. Le fait de combler ces lacunes dans les données, tant pour l'année de référence que pour l'année de base, augmente le nombre de pays inclus dans la mesure des progrès, ce qui est particulièrement important étant donné que la plupart des indicateurs des ODD disposent de très peu de points de données entre 2015 et l'année la plus récente.

Les progrès globaux des pays de l'OCI sont ensuite déterminés en calculant la moyenne arithmétique de tous les indicateurs pour lesquels des estimations de progrès peuvent être produites. Chaque ODD est représenté par le nombre maximal d'objectifs assortis d'indicateurs couvrant plus de 50 % des pays de l'OCI, et chaque objectif est représenté par au moins un indicateur.

Pour les indicateurs assortis d'objectifs quantitatifs définis, la tendance observée est comparée à la tendance théorique nécessaire pour atteindre l'objectif fixé. Pour les indicateurs sans objectifs quantitatifs, les progrès sont évalués en examinant le taux d'amélioration annuel. Cette approche est conforme aux méthodologies appliquées par Eurostat (2025), la CESAP (2025), le Rapport sur le développement durable (Sachs et al., 2025) et le Rapport sur les objectifs de développement durable (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2025).

Méthode 1: Indicateurs ayant des objectifs quantitatifs

Cette méthode comprend trois étapes principales :

Étape 1: Évaluation de la tendance réelle

La tendance actuelle pour chaque indicateur est calculée à l'aide du taux de croissance annuel exponentiel (EAGR) :

$$EAGR_a = \frac{\ln(A_t/A_{t_0})}{t - t_0}$$

Où :

- t_0 = année de référence,
- t = année la plus récente,
- A_{t_0} = valeur de l'indicateur pour l'année de référence,
- A_t = valeur de l'indicateur pour l'année la plus récente.

L'EAGR permet de mesurer à la fois le rythme et la direction du changement de l'indicateur au fil du temps. Étant donné que de nombreuses variables évoluent en permanence, il est particulièrement adapté au suivi des progrès à long terme. L'analyse se base sur les premiers et derniers points de données de la période, avec une durée minimale de cinq ans.

Étape 2: Évaluation de la tendance requise

Le taux de croissance requis (ou théorique) nécessaire pour atteindre l'objectif est calculé comme suit :

$$EAGR_r = \frac{\ln(B_{t_1}/A_{t_0})}{t_1 - t_0}$$

Où :

- t_1 = année de référence,
- B_{t_1} = valeur cible pour l'année de référence.

Étape 3: Comparaison des taux de croissance réels et requis

Le rapport entre le taux de croissance réel et le taux de croissance requis est alors calculé comme suit :

$$R_{a/r} = \frac{EAGR_a}{EAGR_r}$$

Sur la base de ce ratio :

- Si $R_{a/r} \geq 100\%$, l'indicateur est classé comme montrant “des progrès significatifs vers la réalisation des ODD” et que les pays de l'OCI sont en bonne voie pour atteindre l'objectif d'ici 2030.
- Si $50\% \leq R_{a/r} < 100\%$, cela indique “des progrès modérés vers la réalisation des ODD”.

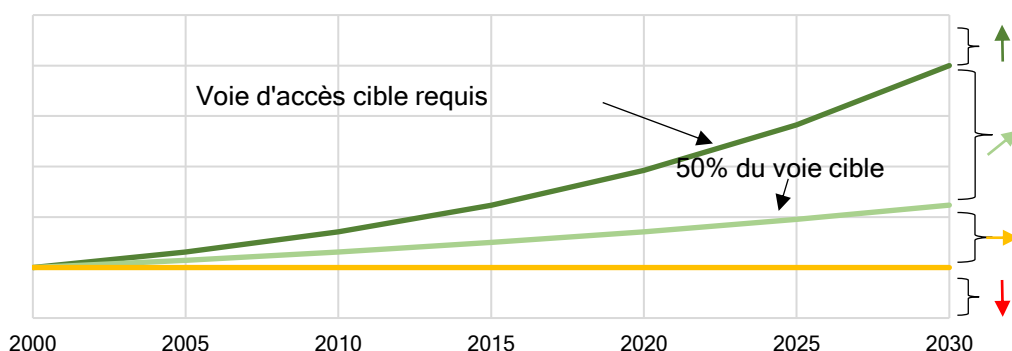
- Si $0\% \leq R_{a/r} < 50\%$, les progrès sont considérés comme “stagnants dans la réalisation des ODD”, ce qui signifie que l'objectif a peu de chances d'être atteint d'ici 2030.
- Un ratio négatif indique “un éloignement par rapport à la réalisation des ODD”, montrant que la tendance va dans la direction opposée.

Cette méthodologie est illustrée dans le graphique 2.

Dans cette méthode, les objectifs quantitatifs sont explicitement mentionnés dans les ODD. La première exception concerne l'objectif de taux de croissance annuel du PIB réel par habitant pour les pays de l'OCI qui ne sont pas classés parmi les PMA (PMA non membres de l'OCI). Pour ces PMA non membres de l'OCI, l'objectif est fixé à 5 % par an afin de permettre une comparaison plus équitable au sein de l'OCI. Étant donné que cet indicateur est déjà mesuré en tant que taux de croissance annuel, la moyenne arithmétique pour la période 2015-2023 est utilisée en tant que $EAGR_a$. La deuxième exception concerne le taux de croissance annuel du PIB réel par personne employée. La même cible et la même approche sont appliquées à l'indicateur mesurant le taux de croissance annuel du PIB réel par personne employée. De plus, les hypothèses suivantes sont formulées afin de garantir des calculs raisonnables :

- Pour les indicateurs dont l'objectif est de 0 %, une valeur cible de 1 % est supposée, car cela reflète le maintien de la réalisation des ODD.
- Pour les indicateurs dont l'objectif est de 100 %, une valeur cible de 95 % est supposée pour la même raison.
- Si le premier point de données d'un indicateur est égal à 0, la première valeur différente de zéro est choisie comme année de référence.

Graphique 2: Méthodologie des tendances des ODD pour les indicateurs à objectifs quantitatifs



Méthode 2: Indicateurs sans objectifs quantitatifs

Pour les indicateurs sans objectifs quantitatifs, les progrès sont également évalués à l'aide du taux de croissance annuel exponentiel (TCAE), calculé comme suit :

$$EAGR = \frac{\ln(A_t/A_{t_0})}{t - t_0}$$

Où :

- t_0 = année de référence,
- t = année la plus récente,
- A_{t_0} = valeur de l'indicateur pour l'année de référence,
- A_t = valeur de l'indicateur pour l'année la plus récente.

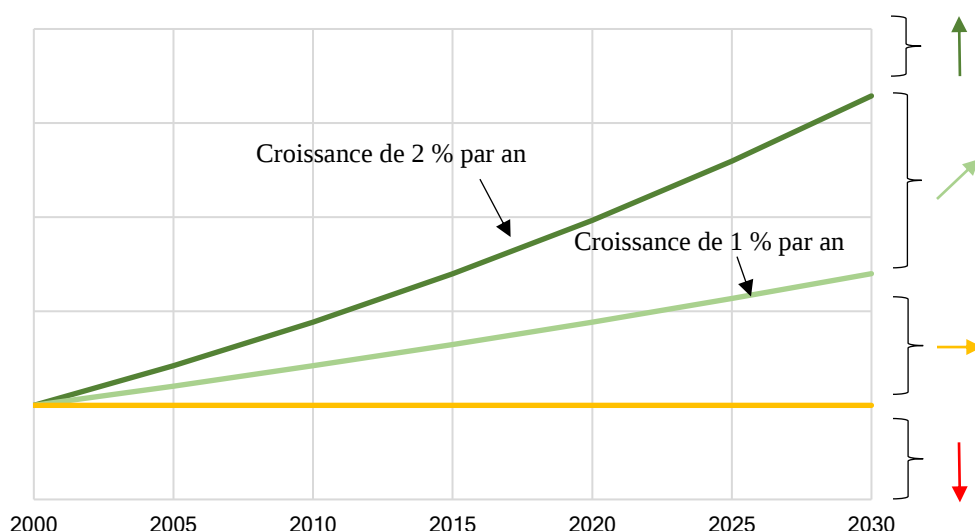
Le calcul repose sur les données de la première et de la dernière année de la période analysée, qui doit couvrir au moins cinq ans.

Compte tenu de l'absence d'objectifs quantitatifs explicites pour ces indicateurs, il n'existe pas de seuil préétabli pour leur réalisation. Les progrès sont plutôt classés en fonction du taux de croissance annuel observé, sur la base de seuils spécifiques à chaque direction :

- Un changement de 2 % ou plus par an dans la direction souhaitée est considéré comme “Progrès significatif vers les ODD”;
- Un changement de plus de 1 % mais inférieur à 2 % (y compris 1 %) par an dans la direction souhaitée est considéré comme “Progrès modéré vers l'ODD” ;
- Un changement de plus de 0% mais inférieur à 1% (y compris 0%) par an dans la direction souhaitée est considéré comme “Progrès stable vers l'ODD” ;
- un changement dans le le sens inverse est considéré comme un “éloignement de l'ODD”.

Ces seuils offrent suffisamment de variation pour classer les indicateurs dans les quatre groupes de progrès. Des approches similaires sont utilisées par Eurostat (2025) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2025). La méthodologie pour les indicateurs sans objectifs quantitatifs est illustrée dans le graphique 3.

Graphique 3: Méthodologie des tendances des ODD pour les indicateurs sans objectifs quantitatifs



Méthode de calcul des scores moyens au niveau des objectifs

Pour évaluer les progrès moyens réalisés pour chaque objectif, le processus de notation est d'abord appliqué aux indicateurs au niveau national, puis agrégé au niveau de l'OCI.

Au niveau national, les valeurs de progrès des indicateurs individuels sont converties en notes à l'aide d'une fonction de notation. Ces notes vont de 0 (indiquant la plus mauvaise performance) à 4 (indiquant la meilleure performance), conformément au système à quatre flèches (graphique 1). Les flèches indiquent la possibilité d'atteindre les objectifs ou les cibles d'ici 2030, sur la base des données disponibles.

Au niveau de l'OCI, la note moyenne pour chaque objectif est calculée comme la moyenne arithmétique des notes de tous les pays de l'OCI. Cela permet de prendre en compte les variations entre les pays et de garantir la cohérence des progrès globaux réalisés par l'ensemble des pays de l'OCI.

Les fonctions de notation emploient des seuils plus larges, permettant une plus grande variabilité des scores. Ces seuils sont conçus pour garantir que les indicateurs avec et sans cibles quantitatives ont la même valeur lors du calcul de la moyenne au niveau de l'objectif.

Indicateurs ayant des objectifs quantitatifs

Pour les indicateurs ayant des cibles quantitatives, la tendance de chaque pays est classée comme un cas (c'est-à-dire une observation au niveau national des progrès réalisés par rapport à l'indicateur) et normalisée sur une échelle de 0 à 4. Les cas affichant une régression (valeur négative $R_{a/r}$) se voient attribuer des valeurs comprises entre 0 et 1, $R_{a/r}$ une valeur de -50 % ou moins correspondant à un score de 0. Les cas affichant une “progression stagnante” reçoivent des valeurs comprises entre 1 et 2, $R_{a/r}$ une valeur de 0 % correspondant à un score de 1. Les cas présentant une “progression modérée” sont évalués entre 2 et 3, une $R_{a/r}$ de 50 % correspondant à un score de 2. Les cas présentant des “progrès significatifs” ou étant dans la “bonne voie” sont évalués entre 3 et 4, $R_{a/r}$ 100 % correspondant à une note de 3 et $R_{a/r}$ 150 % ou plus correspondant à une note de 4. Les cas qui ont déjà atteint les ODD sont évalués à 3,5, soit le point médian entre 3 et 4. La fonction de notation est continuellement linéaire sur toute l'échelle.

Indicateurs sans objectifs quantitatifs

Le processus de normalisation suit une approche similaire, également sur une échelle de 0 à 4 et alignée sur le système à quatre flèches pour l'évaluation des progrès. Les cas où la tendance est à la baisse ($EAGR < 0$) se voient attribuer des valeurs comprises entre 0 et 1, où un $EAGR$ de -1 % ou moins correspond à un score de 0. Les cas présentant un “progrès stagnant” sont évalués entre 1 et 2, un $EAGR$ de 0 % correspondant à un score de 1. Les cas présentant un “progrès modéré” sont évalués entre 2 et 3, un $EAGR$ de 1 % correspondant à un score de 2. Les cas présentant un “progrès significatif” se voient attribuer des valeurs comprises entre 3 et 4, un $EAGR$ de 2 % correspondant à une note de 3 et un $EAGR$ de 3 % ou plus correspondant à une note de 4. Les cas qui ont déjà atteint les ODD reçoivent une note de 3,5. La fonction de notation reste linéaire en permanence.

Agrégation des scores des cibles et des objectifs

Pour calculer la tendance générale d'un objectif au niveau de l'OCI, les scores des indicateurs sont d'abord obtenus séparément pour chaque pays. Ces scores au niveau national sont ensuite établis en moyenne pour tous les pays de l'OCI afin de produire le score des indicateurs au niveau de l'OCI. Lorsque plusieurs indicateurs sont disponibles pour un objectif donné, leur note moyenne est calculée au niveau de l'OCI ; si un seul indicateur est disponible, sa note au niveau de l'OCI est utilisée pour représenter l'objectif. Le score cible final est calculé comme la moyenne arithmétique des scores cibles au niveau de l'OCI

Les scores finaux pour chaque objectif sont classés comme suit :

- 0–1: Éloignement par rapport à la réalisation des ODD
- 1-2: Progrès stagnant
- 2-3: Progrès modéré
- 3-4: Progrès significatif

Pour les ODD 5, 12 et 13, les indicateurs disponibles étaient insuffisants pour générer une note moyenne significative et les tendances pour ces objectifs sont donc indiquées par le symbole “:” symbole. Une liste complète des indicateurs utilisés pour calculer les tendances des ODD, ainsi que les sources de données et les valeurs cibles respectives, figure à l'annexe 2.

ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

La pauvreté est une privation grave de bien-être, étroitement liée à une mauvaise santé, à un faible niveau d'éducation et au chômage. En conséquence, les populations défavorisées perdent la possibilité de réaliser leur plein potentiel, de contribuer à la société et d'atteindre une qualité de vie décente. La lutte contre la pauvreté nécessite donc des mesures politiques qui garantissent une répartition équitable et efficace des ressources par les gouvernements nationaux et infranationaux, ainsi qu'une coopération intersectorielle renforcée, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la protection sociale et de l'accès aux besoins fondamentaux universels.

La réduction de la pauvreté est multidimensionnelle, englobant à la fois des objectifs sociaux et humanitaires d'une part, et des objectifs économiques d'autre part. L'ODD 1 vise à éliminer l'extrême pauvreté d'ici 2030 et préconise l'égalité des droits et l'accès aux ressources pour tous les groupes de population. Cela implique notamment de réduire la pauvreté économique extrême et ses autres formes, de mettre en œuvre des plans de protection sociale, de promouvoir un accès équitable aux services de base, de renforcer la résilience, de réduire l'exposition et la vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes, et d'adopter des stratégies favorables aux populations défavorisées et sensibles à la dimension de genre.

Dans l'ensemble, les pays de l'OCI ont réalisé des progrès modérés dans la réduction de l'extrême pauvreté et d'autres formes de pauvreté. Toutefois, ces progrès restent insuffisants pour atteindre l'objectif ambitieux consistant à éliminer toutes les formes de pauvreté d'ici 2030.

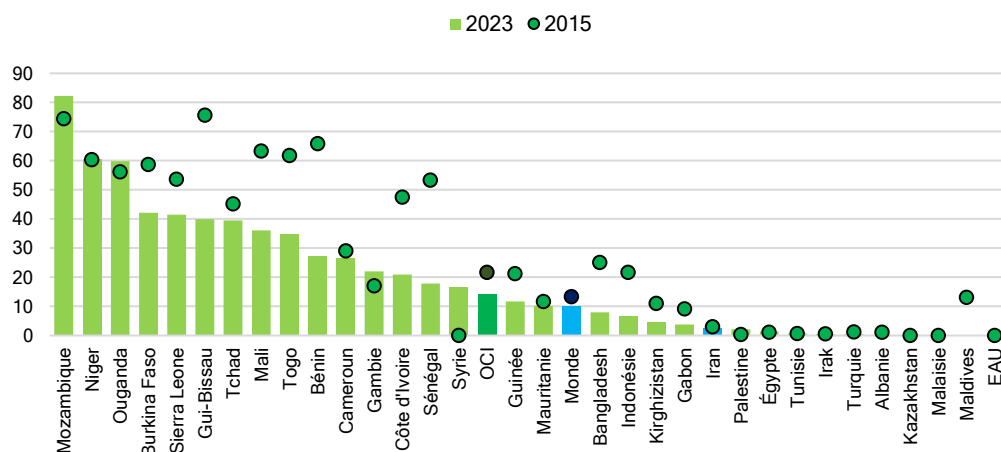
Des efforts plus intenses en matière de réduction de la pauvreté sont essentiels dans les pays de l'OCI

L'extrême pauvreté est définie comme le fait de vivre avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé au niveau international. Historiquement, ce seuil a été introduit sous la forme d'un « dollar par jour » à la parité de pouvoir d'achat (PPA) de 1985 et est utilisé de manière systématique depuis 1990. Définir précisément la pauvreté est un défi, car cela nécessite des ajustements au fil du temps afin de refléter l'évolution de la situation économique. En 2008, le seuil international de pauvreté a été relevé à 1,25 dollar américain par jour selon la parité de pouvoir d'achat (PPA) de 2005, qui a été utilisé tout au long de la période des objectifs du Millénaire pour le développement qui s'est achevée en 2015. Alors que le seuil initial d'un « dollar par jour » était basé sur la moyenne des huit pays les plus

pauvres, le seuil de 1,25 dollar reflétait la moyenne des seuils de pauvreté nationaux dans les 15 pays les plus pauvres, sur la base des niveaux de consommation par habitant. Actuellement, l'extrême pauvreté est définie comme la proportion de la population vivant avec moins de 3 dollars par jour selon le PPA 2021 (UNSD, métadonnées ODD).

Suite à la dernière révision de la définition de l'extrême pauvreté en juin 2025, les estimations de la population vivant sous le seuil international de pauvreté ont été mises à jour. Selon cette révision, le taux mondial d'extrême pauvreté a diminué, passant de 13,3 % en 2015 à 10,2 % en 2023. Alors que le monde a connu une baisse de 3,1 points de pourcentage, les pays de l'OCI ont enregistré une baisse de 7,6 points de pourcentage, soit plus du double de la moyenne mondiale. Le taux d'extrême pauvreté dans les pays de l'OCI est passé de 21,7 % à 14,1 % au cours de la même période, selon les données disponibles pour 32 pays de l'OCI (graphique 4).

Graphique 4: Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté international (%), 2015 vs. 2023



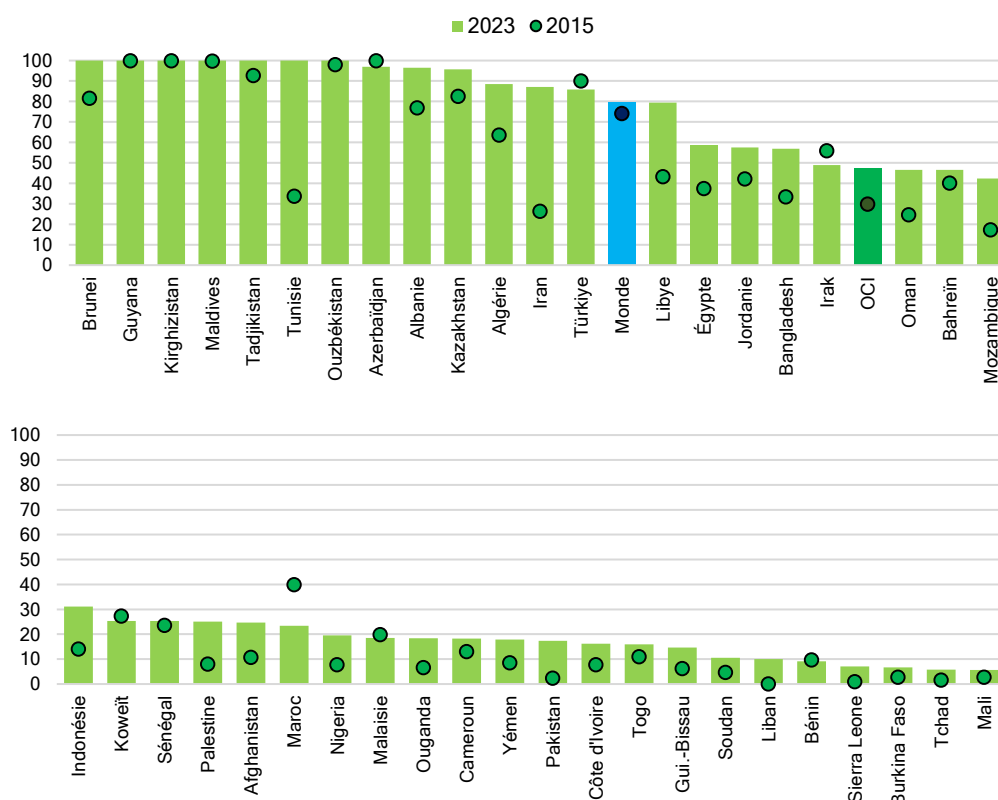
Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

Au niveau national, huit des 32 pays de l'OCI, à savoir l'Albanie, l'Irak, le Kazakhstan, la Malaisie, les Maldives, la Tunisie, la Türkiye et les Émirats arabes unis, avaient déjà atteint l'ODD 1.1 (éradication de l'extrême pauvreté) en 2023, ou affichaient des taux d'extrême pauvreté bien inférieurs à 1 %. En revanche, au Mozambique, au Niger, en Ouganda, au Burkina Faso, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, au Tchad, au Mali et au Togo, plus de 30 % de la population vivait encore dans l'extrême pauvreté (graphique 4).

La couverture des pensions devrait être étendue à une plus grande partie de la population ayant droit à une pension

Les systèmes de protection sociale comprennent des mesures contributives et non contributives qui soutiennent les enfants, les femmes enceintes et les nouveau-nés, les personnes en âge de travailler, les personnes âgées, les victimes d'accidents du travail et les personnes handicapées. Les socles de protection sociale garantissent au moins un niveau de protection de base dans toutes les situations imprévues importantes du cycle de vie, comme défini dans la Recommandation sur les socles de protection sociale de 2012 (n° 202), à laquelle il est fait référence dans l'ODD 1.3 (UNSD, métadonnées ODD).

Graphique 5: Proportion de la population ayant dépassé l'âge légal de la retraite et recevant une pension (%), 2015 vs. 2023



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

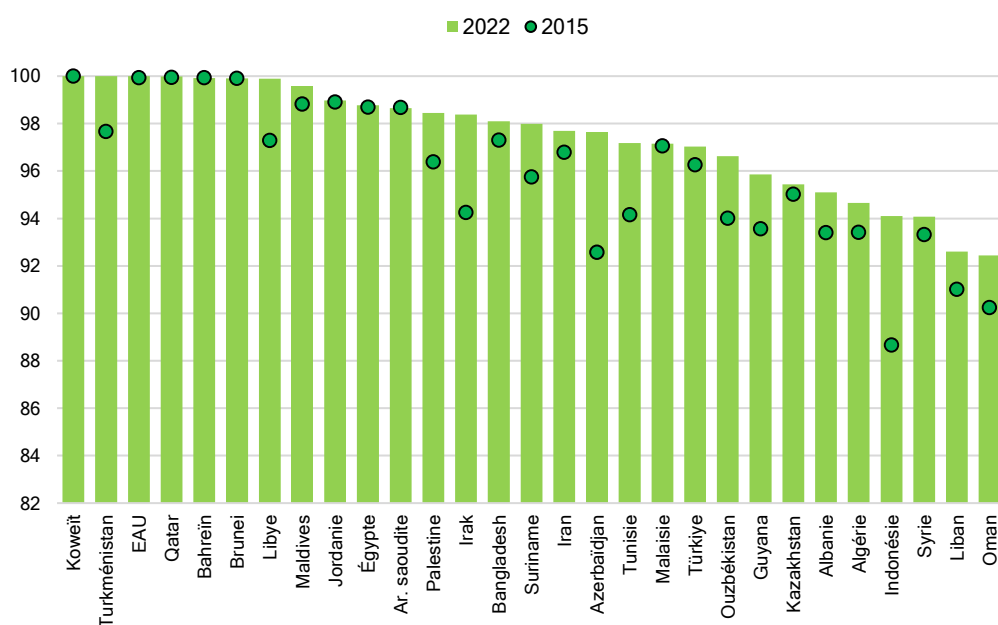
Le graphique 5 montre la proportion de la population ayant dépassé l'âge légal de la retraite qui perçoit une pension. D'après les données disponibles pour 43 pays de l'OCI, cette proportion est passée de 29,8 % en 2015 à 47,1 % en 2023. Sept

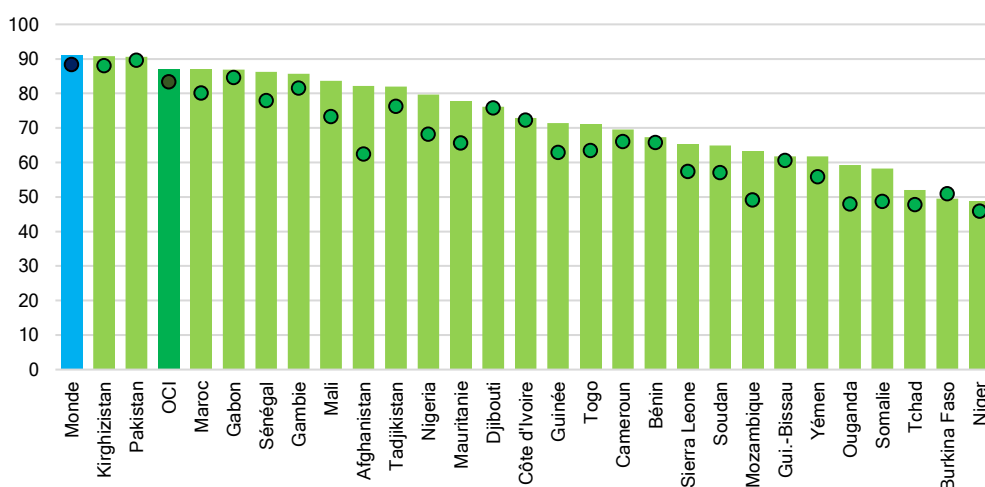
pays de l'OCI (Brunei Darussalam, Guyana, Kirghizistan, Maldives, Tadjikistan, Tunisie et Ouzbékistan) ont atteint une couverture de 100 %. Ils sont suivis par l'Azerbaïdjan (97 %), l'Albanie (96,5 %) et le Kazakhstan (95,7 %). Si les progrès observés entre 2015 et 2023 se poursuivent au même rythme, l'Algérie, le Bangladesh, l'Indonésie, l'Iran, le Liban et la Libye devraient atteindre une couverture complète d'ici 2030. Dans l'ensemble, les pays de l'OCI ont réalisé des progrès notables dans l'extension de la couverture retraite à la population ayant atteint l'âge légal de la retraite (graphique 5).

L'accès aux services de base d'eau potable doit être disponible pour toute la population.

En 2022, 29 pays de l'OCI avaient fourni un accès aux services de base en matière d'eau potable à plus de 91 % de leur population, ce qui était supérieur à la moyenne mondiale. Parmi eux, huit pays de l'OCI (Koweït, Turkménistan, Émirats arabes unis, Qatar, Bahreïn, Brunei Darussalam, Libye et Maldives) ont atteint l'accès universel aux services d'eau potable de base. Si la tendance actuelle se maintient, 27 pays de l'OCI devraient être en mesure d'atteindre l'accès universel d'ici 2030. En revanche, en 2022, au moins un quart de la population de 15 pays de l'OCI n'avait toujours pas accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable (graphique 6).

Graphique 6: Proportion de la population utilisant les services de base de l'eau potable (%), 2015 vs. 2022





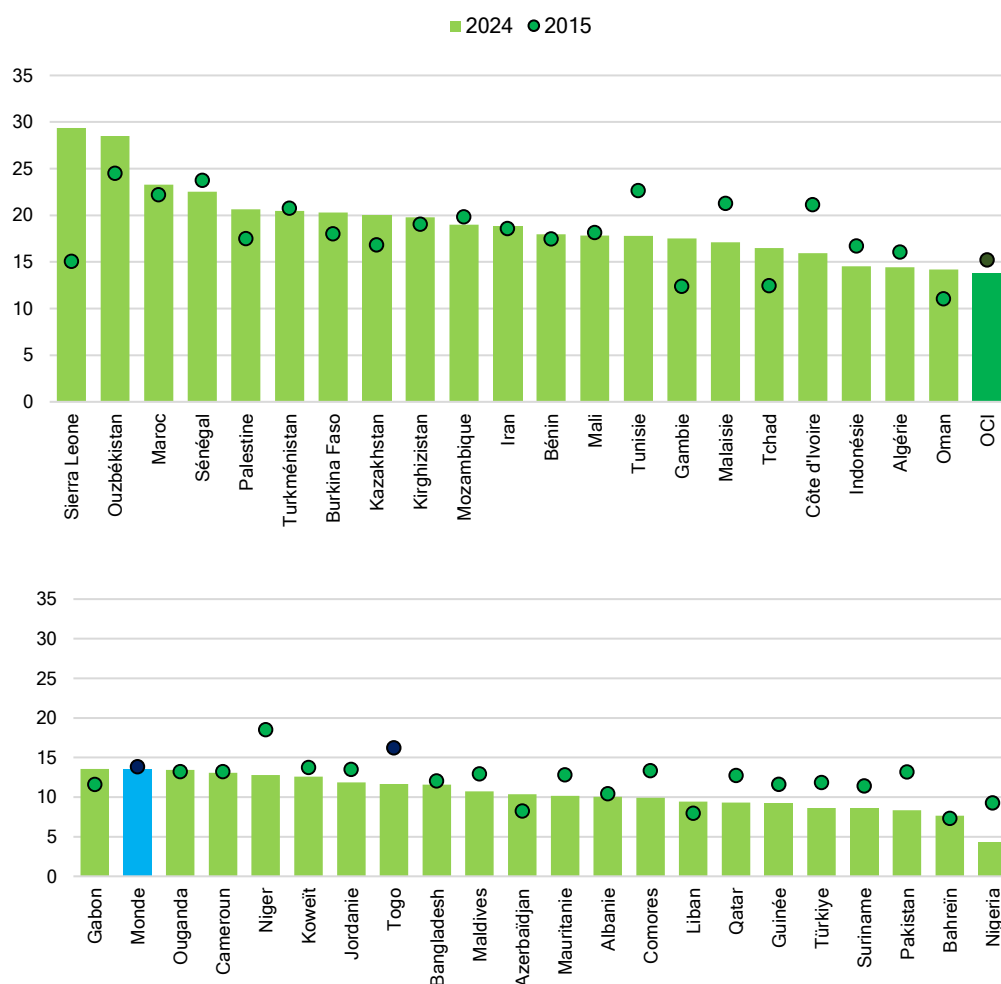
Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

Les pays de l'OCI ont besoin de prendre des actions urgentes pour augmenter l'allocation des dépenses publiques totales pour l'éducation dans une proportion de 15 à 20 %.

La mobilisation efficace des ressources publiques est un élément essentiel des stratégies de lutte contre la pauvreté. L'éducation, la santé et les autres services sociaux sont essentiels au développement durable. Étant donné que l'ODD 1.a.2 ne précise pas d'objectif quantifiable, les objectifs de référence issus de documents internationaux pertinents sont utilisés comme points de référence. Dans ce contexte, la Déclaration d'Incheon sur l'éducation à l'horizon 2030 et le Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'ODD 4 préconisent d'allouer 15 à 20 % des dépenses publiques totales à l'éducation, ce qui équivaut en moyenne à 4 à 6 % du PIB.

Dans les pays de l'OCI, la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation a diminué, passant de 15,2 % en 2015 à 13,8 % en 2024, ce qui est inférieur à l'objectif fixé dans la Déclaration d'Incheon pour 2024. À l'échelle mondiale, ce ratio n'a que légèrement diminué, passant de 13,8 % à 13,5 % au cours de la même période, restant ainsi inférieur à la référence d'Incheon. Parmi les pays de l'OCI pour lesquels des données sont disponibles, le nombre de ceux qui atteignent ou dépassent le seuil de référence de 15 % à 20 % est passé de 21 en 2015 à 19 sur 42 en 2024 (graphique 7).

Graphique 7: Proportion de l'ensemble des dépenses publiques consacrées aux services essentiels, à l'éducation (%), 2015 vs. 2024



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

Entre 2015 et 2024, 25 pays de l'OCI ont enregistré une tendance à la baisse des dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales. Malgré cela, huit d'entre eux (le Sénégal, le Turkménistan, le Mozambique, le Mali, la Tunisie, la Malaisie, la Côte d'Ivoire et l'Indonésie) se situaient toujours dans la fourchette souhaitée de 15 % à 20 % pour 2024. D'autre part, 17 pays de l'OCI ont augmenté leur part des dépenses consacrées à l'éducation au cours de la même période. Les progrès ont été particulièrement notables en Sierra Leone et en Gambie, où la proportion a augmenté de plus de 5 points de pourcentage (graphique 7).

ODD 2. Éliminer la faim, assurer une sécurité alimentaire et une meilleure nutrition et promouvoir l'agriculture durable

La faim continue de toucher des millions de personnes dans le monde, en particulier dans les pays à faible revenu. Les enfants sont particulièrement vulnérables, car la malnutrition nuit considérablement à leur croissance physique et à leur développement cognitif. L'ODD 2 a été conçu pour relever ces défis grâce à des cibles visant à réduire et, à terme, éliminer la faim, promouvoir l'accès universel à une alimentation nutritive, accroître la productivité des producteurs alimentaires, renforcer la résilience et la durabilité de l'agriculture et développer les investissements dans la recherche agricole et le développement technologique.

Les pays de l'OCI ont enregistré des progrès limités vers la réalisation de l'ODD 2, et le rythme actuel est beaucoup trop lent pour que l'objectif soit atteint d'ici 2030. Les défis mondiaux récents, notamment le conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'inflation élevée, les inégalités et le changement climatique, ont compliqué davantage les efforts visant à garantir la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, le soutien financier provenant à la fois des budgets nationaux et de la coopération internationale sera essentiel pour améliorer l'efficacité de la production alimentaire. Une attention particulière doit également être accordée aux petites entreprises agricoles et aux agriculteurs afin de garantir qu'ils reçoivent les ressources et le soutien nécessaires pour améliorer leur productivité et leur résilience.

La malnutrition persiste dans les pays de l'OCI malgré quelques progrès

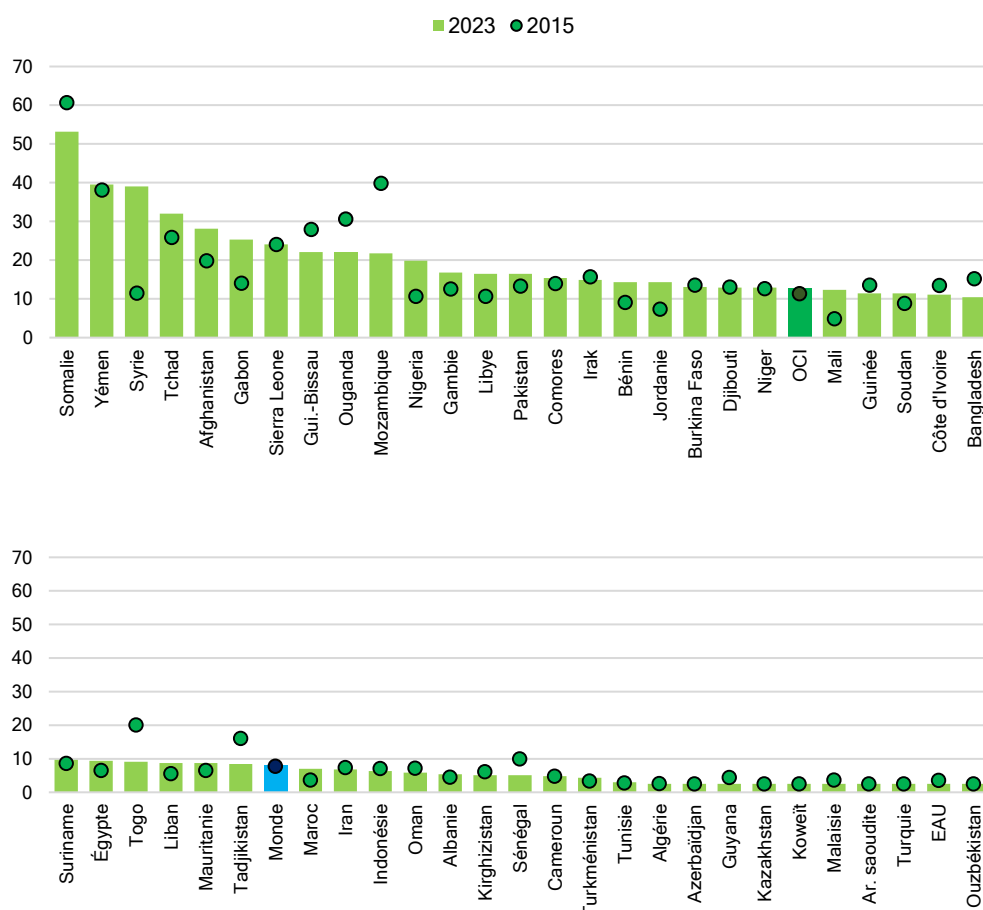
L'objectif 2.1 des ODD prévoit l'élimination totale de la sous-alimentation d'ici 2030. La proportion de personnes sous-nourries par rapport à la population totale est un indicateur clé pour mesurer les progrès réalisés dans ce domaine. Cet indicateur évalue la proportion de la population dont la consommation alimentaire habituelle est insuffisante pour fournir les niveaux énergétiques nécessaires à une vie active et saine (DSNU, métadonnées des ODD).

Entre 2015 et 2023, la prévalence de la sous-alimentation dans les pays de l'OCI en tant que groupe est passée de 11,3 % à 12,7 %. Au cours de la même période, la moyenne mondiale est passée de 7,7% à 8,2%. Au niveau national, 23 des 52 pays de l'OCI pour lesquels des données sont disponibles ont enregistré une régression dans la lutte contre la sous-alimentation (graphique 8).

Du côté positif, 10 des 52 pays (Algérie, Azerbaïdjan, Guyana, Kazakhstan, Koweït, Malaisie, Arabie saoudite, Türkiye, Émirats arabes unis et Ouzbékistan) ont déjà atteint l'objectif « zéro sous-alimentation d'ici 2030 », avec une proportion de personnes sous-alimentées inférieure à 2,5 % de leur population totale en 2023.

Cependant, les progrès réalisés dans les autres pays de l'OCI sont insuffisants et, si les tendances actuelles se maintiennent, il est peu probable qu'ils atteignent l'objectif d'élimination de la sous-alimentation d'ici 2030.

Graphique 8: Prévalence de la sous-alimentation (%), 2015 vs. 2023



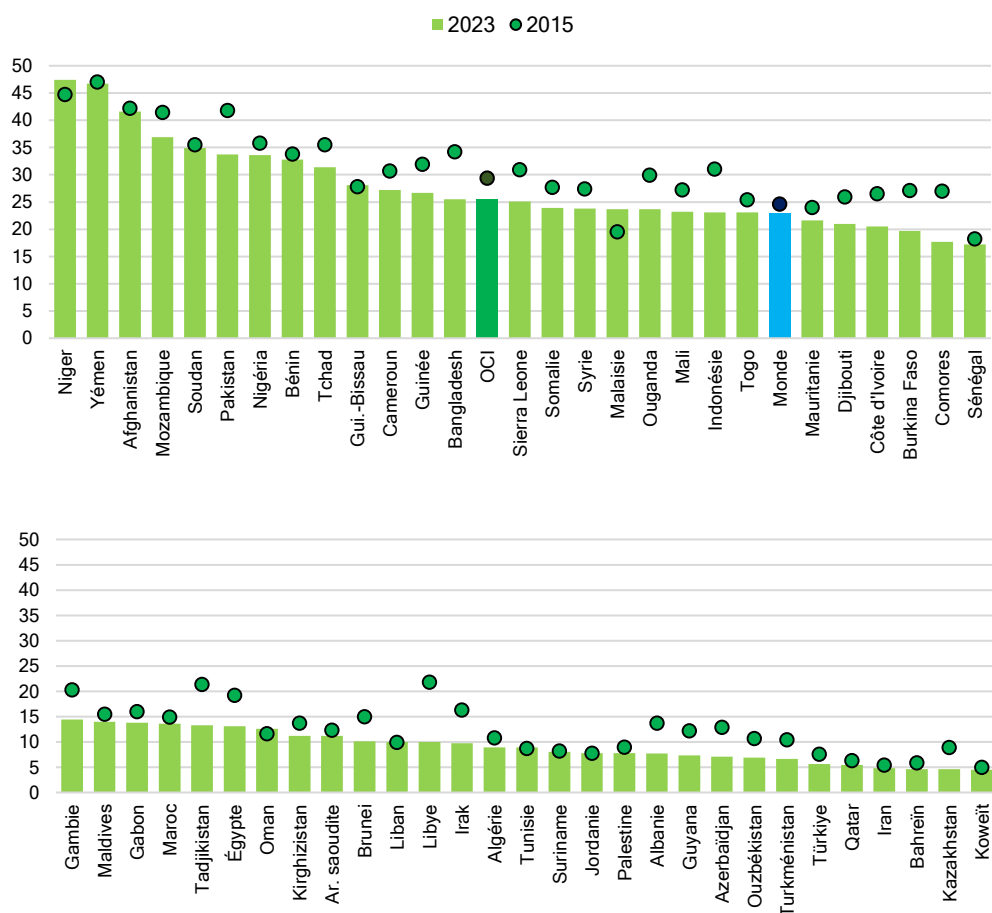
Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

Les retards de croissance et l'émaciation chez les enfants ont diminué, mais pas suffisamment pour mettre fin à toutes les formes de malnutrition.

La prévalence de la malnutrition (surpoids, émaciation et retard de croissance) reflète les conséquences de la faim, contrairement à la sous-alimentation, qui met en évidence ses causes. Parmi ces facteurs, le retard de croissance mérite une attention particulière, car il constitue l'une des causes sous-jacentes de la mortalité infantile. Les enfants souffrant d'un retard de croissance risquent de ne jamais atteindre leur taille maximale et leur cerveau pourrait ne jamais atteindre son plein

potentiel cognitif (WHO, 2017). L'objectif intermédiaire des ODD est de réduire de 40 % le retard de croissance infantile par rapport aux niveaux de 2012 d'ici 2025, tandis que l'objectif à long terme est d'éliminer le retard de croissance, l'émaciation, le surpoids et toutes les autres formes de malnutrition d'ici 2030.

Graphique 9: Proportion d'enfants souffrant d'un retard de croissance modéré ou grave (%), 2015 vs 2023



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

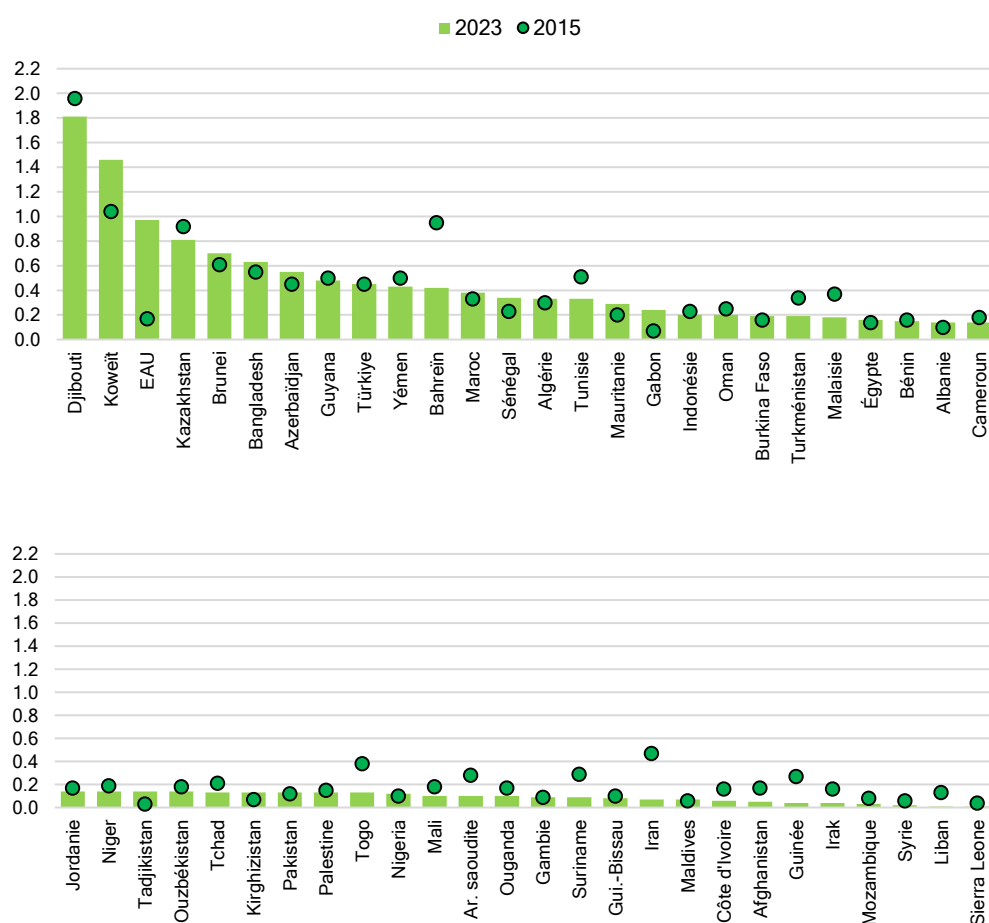
Entre 2015 et 2023, la proportion d'enfants souffrant d'un retard de croissance modéré ou sévère dans les pays de l'OCI a diminué, passant de 29,4 % à 25,5 %. La moyenne mondiale a également diminué, passant de 24,6 % à 22,9 % au cours de la même période. Au niveau national, cependant, aucun pays de l'OCI n'a réalisé de progrès suffisants pour garantir l'élimination complète du retard de croissance chez les enfants d'ici 2030, et six pays de l'OCI ont connu une détérioration depuis 2015 (graphique 9).

Des tendances similaires sont observées dans la prévalence du surpoids (poids pour la taille $> +2$ écarts-types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'OMS) et de l'émaciation (poids pour la taille < -2 écarts-types) chez les enfants de moins de 5 ans. Au rythme actuel, pratiquement aucun pays de l'OCI n'atteindra l'objectif consistant à éliminer toutes les formes de malnutrition d'ici 2030.

Les pays de l'OCI devraient accroître le financement des projets de recherche pour promouvoir l'agriculture durable

L'objectif 2.a de l'ODD met l'accent sur la nécessité d'accroître les investissements dans le secteur agricole, y compris la recherche et le développement technologique, l'amélioration des infrastructures et la création de banques de gènes pour les plantes et l'élevage, en particulier dans les PMA, d'ici 2030.

Graphique 10: Indice d'orientation de l'agriculture, 2015 vs. 2023



Source: Données extraites le 27/08/2025 de la base de données de statistiques de l'OCI (OICStat).

L'indice d'orientation agricole (IOA) est défini comme le rapport entre les dépenses publiques consacrées à l'agriculture et la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB. Un AOI supérieur à 1 indique que le secteur agricole bénéficie d'une part plus importante des dépenses publiques par rapport à sa valeur économique, tandis qu'une valeur inférieure à 1 reflète une orientation moindre vers l'agriculture. Un AOI de 1 représente la neutralité de l'orientation d'un gouvernement envers le secteur.

En 2023, parmi les 52 pays de l'OCI pour lesquels des données sont disponibles, seuls Djibouti (1,81) et le Koweït (1,46) ont enregistré des valeurs AOI supérieures à 1, ce qui indique une orientation plus marquée vers l'agriculture. Ils sont suivis par les Émirats arabes unis (0,97), le Kazakhstan (0,81), le Brunei Darussalam (0,70), le Bangladesh (0,63) et l'Azerbaïdjan (0,55). En revanche, 32 pays de l'OCI ont enregistré une baisse de leur valeur AOI entre 2015 et 2023 (graphique 10).

ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

La santé est un pilier essentiel du développement humain et du bien-être, ainsi qu'un moteur essentiel du progrès durable, influençant les résultats de nombreux autres objectifs. L'Agenda 2030 pour le développement durable souligne cet aspect en incluant l'ODD 3, qui vise à “garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge”. Cet objectif englobe les priorités clés en matière de santé, telles que la santé maternelle et infantile, les maladies transmissibles et non transmissibles, le financement de la santé et le recrutement de personnel de santé.

Bien que les pays de l'OCI aient accompli des progrès notables, des inégalités persistent et les résultats restent inégaux. Pour atteindre l'ODD 3 d'ici 2030, il faudra un engagement soutenu, des stratégies innovantes et des systèmes de santé renforcés.

Malgré des améliorations, la mortalité maternelle reste élevée dans de nombreux pays de l'OCI

Le taux de mortalité maternelle (TMM) est défini comme le nombre de décès maternels pendant une période donnée pour 100 000 naissances vivantes. Il reflète le risque de mortalité maternelle par rapport au nombre de naissances vivantes et mesure essentiellement la probabilité de décès lors d'une seule grossesse ou naissance vivante (DSNU, métadonnées, ODD).

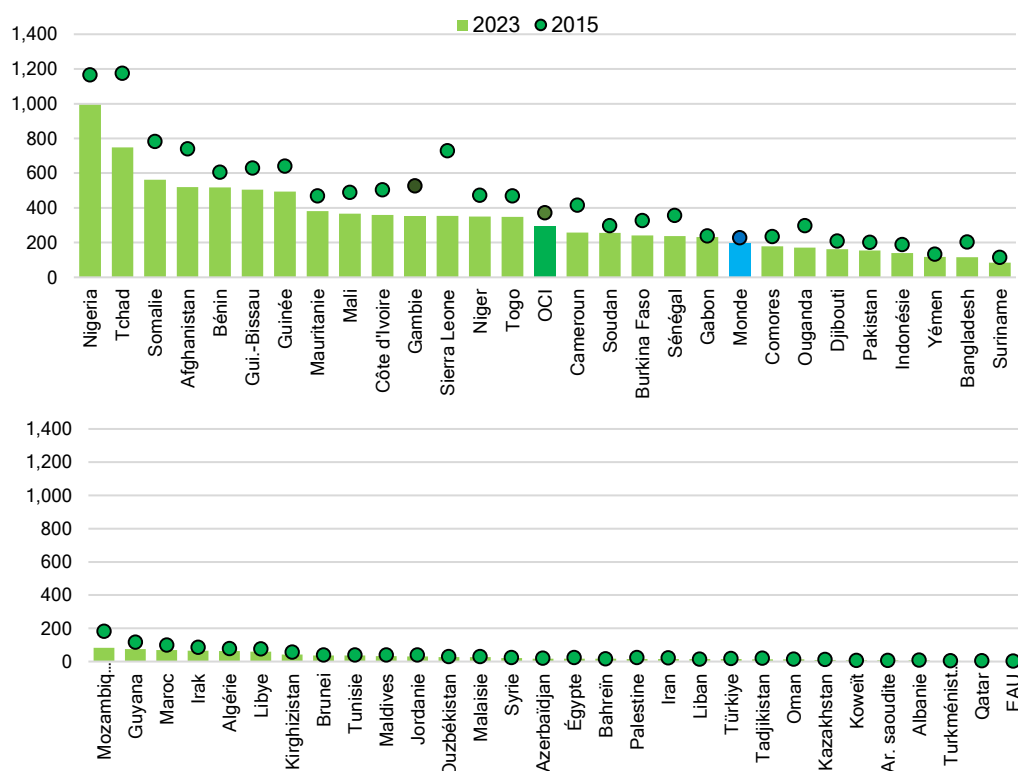
À l'échelle mondiale, le taux de mortalité maternelle a diminué, passant de 228 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 à 197 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2023. Parallèlement, le taux de mortalité maternelle des pays de l'OCI pris dans leur ensemble a considérablement diminué, passant de 371 en 2015 à 295 en 2023, soit une réduction de 75 décès, plus du double de la baisse mondiale de 30 décès (graphique 11).

L'Agenda 2030 pour le développement durable vise à réduire le TMM mondial à moins de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes. Au niveau national, 28 pays de l'OCI avaient déjà atteint ce seuil en 2023. D'ici 2030, quatre autres pays de l'OCI devraient atteindre l'objectif 3.1 des ODD. Parmi les pays les plus performants, on trouve les Émirats arabes unis, le Qatar, le Turkménistan, l'Albanie, l'Arabie saoudite, le Koweït et le Kazakhstan, qui enregistrent chacun moins de 10 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Bien que le taux de mortalité maternelle soit resté extrêmement élevé dans six pays de l'OCI, à savoir le Nigéria, le Tchad, la Somalie, l'Afghanistan, le Bénin et la Guinée-Bissau, avec plus de 500 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2023,

il est important de souligner les progrès réalisés dans la réduction de la mortalité maternelle. Par exemple, le Tchad a enregistré une baisse de 428 décès, la Somalie et l'Afghanistan ont chacun enregistré une baisse d'environ 220 décès, le Nigeria a enregistré une baisse de 175 décès, la Guinée-Bissau de 126 décès et le Bénin de 88 décès. Ces améliorations démontrent que, malgré des niveaux toujours élevés, des réductions globales notables ont été réalisées dans l'ensemble des pays de l'OCI (graphique 11).

Graphique 11: Taux de mortalité maternelle (par 100 000 naissances vivantes), 2015 vs 2023



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

Dans la plupart des pays de l'OCI, la mortalité des enfants de moins de cinq ans reste bien supérieure à la cible.

Le taux de mortalité des moins de cinq ans (TMM5) mesure la probabilité qu'un enfant né au cours d'une année ou d'une période spécifique meure avant d'atteindre l'âge de cinq ans, exprimée pour 1 000 naissances vivantes (DSNU, métadonnées des ODD).

Ce TMM5 est un indicateur crucial de la santé et du bien-être des enfants, qui reflète l'efficacité des systèmes de santé et l'accessibilité aux services de santé essentiels. Le suivi de ce taux constitue une priorité en matière de santé publique, car il permet d'évaluer l'efficacité des interventions telles que les vaccinations, les traitements contre les maladies infectieuses et l'amélioration de la nutrition infantile.

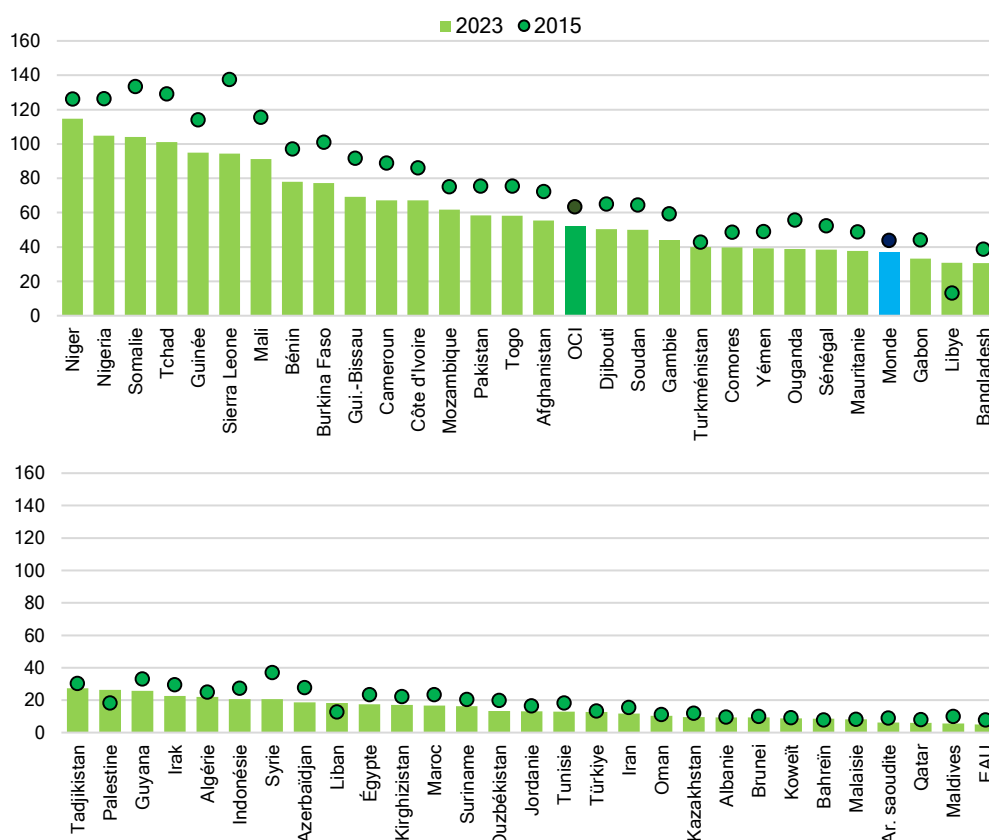
Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 vise à mettre fin aux décès évitables d'enfants de moins de cinq ans d'ici 2030, avec pour objectif principal de réduire le taux de mortalité des moins de cinq ans à au moins 25 décès pour 1 000 naissances vivantes. Les pays de l'OCI ont réalisé des progrès significatifs : entre 2015 et 2023, le taux de mortalité des moins de 5 ans est passé de 63 à 52 décès pour 1 000 naissances vivantes. Malgré cette amélioration, le niveau actuel reste plus de deux fois supérieur à l'objectif mondial. Globalement, le taux de décès est passé de 44 à 37 au cours de la même période. Ces baisses soulignent l'impact positif des interventions sanitaires et des améliorations apportées aux systèmes de santé dans de nombreuses régions (graphique 12).

Au niveau national, 26 pays de l'OCI avaient déjà atteint l'objectif 3.2 des ODD en 2023. Parmi ces pays, les Émirats arabes unis, les Maldives, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Malaisie, Bahreïn, le Koweït, l'Albanie, Brunei Darussalam et le Kazakhstan ont enregistré des taux de mortalité des moins de 5 ans particulièrement bas, avec moins de 10 décès pour 1 000 naissances vivantes. Ces résultats témoignent de la solidité des infrastructures sanitaires et de l'efficacité des stratégies de santé publique dans ces pays.

Selon les projections, d'ici 2030, trois autres pays de l'OCI (le Guyana, le Bangladesh et le Tadjikistan) devraient atteindre l'objectif de développement durable consistant à réduire le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à moins de 25 décès pour 1 000 naissances vivantes. Ces progrès attendus soulignent leur engagement continu en faveur de l'amélioration de la santé infantile.

D'autre part, neuf pays de l'OCI sont toujours confrontés à un taux de mortalité des moins de cinq ans extrêmement élevé. En 2023, leur taux de mortalité des moins de 5 ans était plus de trois fois supérieur à l'objectif fixé, ce qui souligne l'urgence d'intensifier les efforts et de mettre en place des interventions ciblées dans ces contextes.

Graphique 12: Taux de mortalité des moins de cinq ans, pour les deux sexes, (pour 1 000 naissances vivantes), 2015 vs. 2023

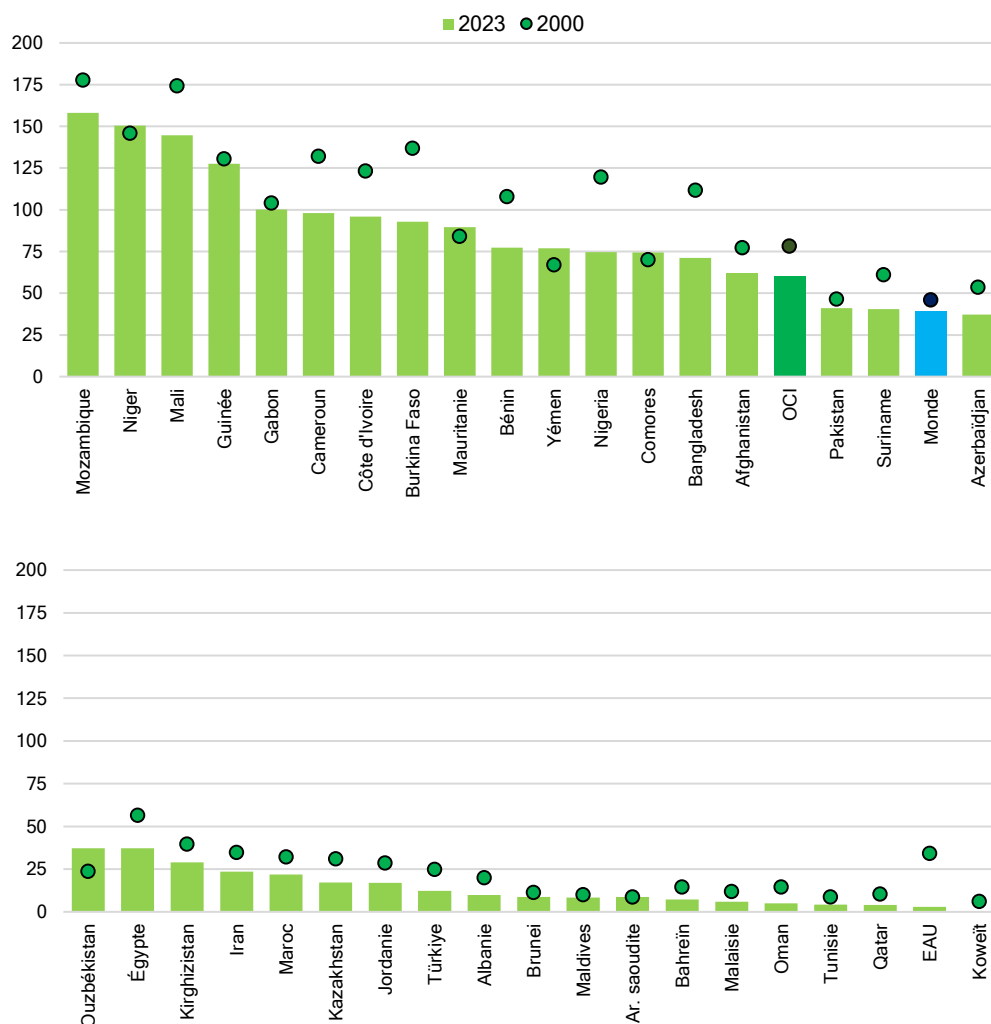


Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

Les améliorations du taux de natalité chez les adolescentes ne profitent pas à toutes les filles de la même manière

Le taux de natalité chez les adolescentes (TNA) est défini comme étant le nombre de naissances pour 1000 femmes dans les groupes d'âge spécifiés. La réduction de la fécondité des adolescents et la lutte contre ses facteurs sous-jacents sont essentiels pour la santé sexuelle et reproductive, ainsi que le bien-être social et économique des adolescents. Les recherches montrent régulièrement que les femmes qui tombent enceintes et accouchent précocement présentent des risques plus élevés de complications ou de décès pendant la grossesse et l'accouchement, et que leurs enfants sont plus vulnérables. La prévention des grossesses précoces est donc essentielle pour améliorer la santé maternelle et réduire la mortalité infantile (DSNU, métadonnées des ODD).

Graphique 13: Taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans (pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans), 2015 vs. 2023



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

Avoir des enfants à un jeune âge limite également les possibilités d'ascension socio-économique. Les jeunes mères sont moins susceptibles de terminer leurs études et rencontrent davantage de difficultés pour concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. Le taux de natalité chez les adolescentes fournit également des indications indirectes sur l'accès aux services de santé pertinents, car les jeunes rencontrent souvent des difficultés pour obtenir des soins de santé sexuelle et reproductive (DSNU, métadonnées des ODD).

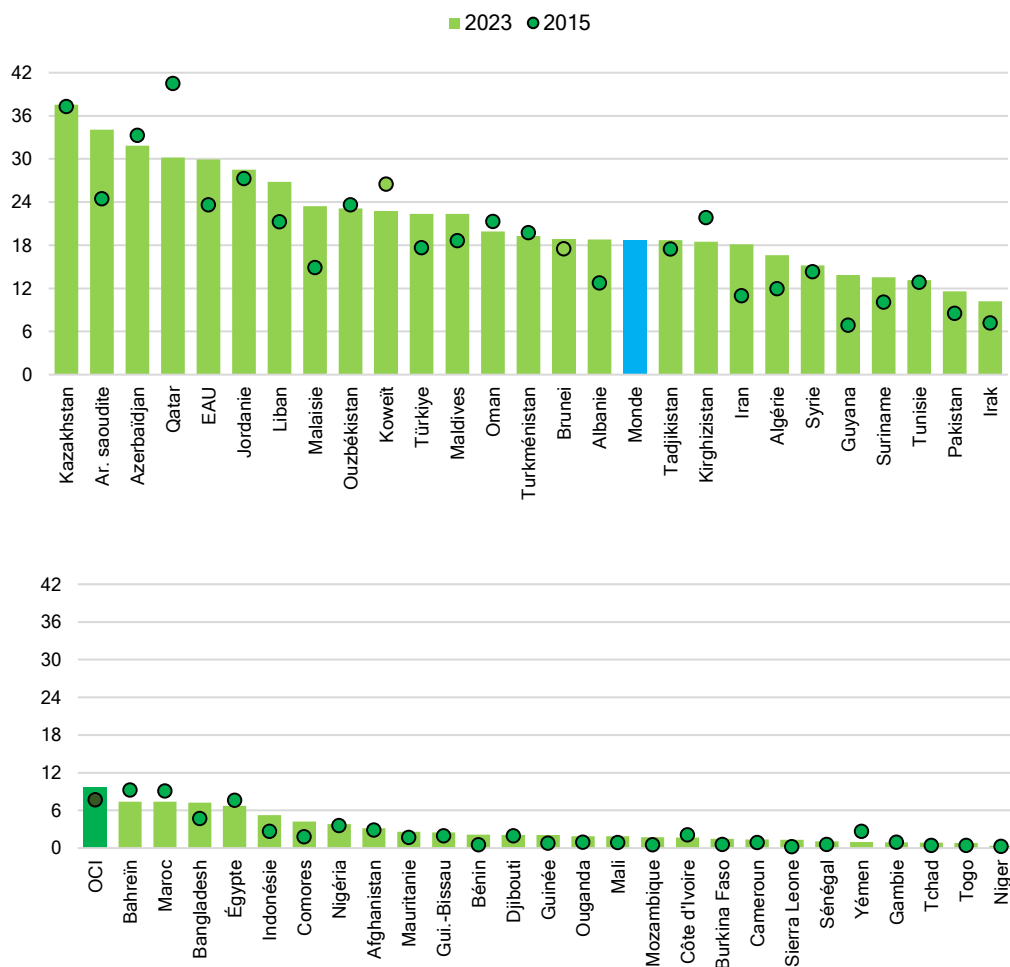
Entre 2015 et 2023, le taux mondial de natalité chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans a diminué, passant de 46 à 39 naissances pour 1 000 femmes. La réduction a été encore plus importante dans les pays de l'OCI, où le taux est passé de 78 à 60 au cours de la même période. Cette forte baisse met en évidence les progrès réalisés dans le domaine de la santé reproductive et des initiatives éducatives dans les pays de l'OCI. Au niveau national, 32 des 37 pays membres de l'OCI ont réduit leur taux de natalité chez les adolescentes, ce qui témoigne d'une amélioration généralisée dans toute la région.

Malgré ce succès général, les disparités restent importantes. En 2023, il existait un écart significatif de 158 naissances pour 1 000 femmes entre le pays de l'OCI affichant le taux de natalité le plus élevé et celui affichant le taux le plus faible. Cet écart met en évidence les défis persistants liés aux facteurs socio-économiques, culturels et politiques qui influencent la fécondité des adolescentes. La grande disparité des résultats montre que des efforts continus et ciblés sont nécessaires pour garantir que les progrès réalisés dans la réduction des taux de natalité chez les adolescentes profitent à toutes les jeunes filles des pays de l'OCI.

Les pays de l'OCI ont une faible disponibilité de médecins

La densité des médecins constitue un indicateur essentiel de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé. Il est calculé en fonction du nombre de médecins, y compris les médecins généralistes et les spécialistes, pour 10 000 habitants dans une population nationale ou infranationale définie. En 2023, la densité moyenne mondiale de médecins était de 18,7 pour 10000 habitants. En comparaison, la densité moyenne dans les pays de l'OCI, sur la base des données les plus récentes disponibles pour 52 pays, n'était que de 9,6 médecins (graphique 14).

Graphique 14: Densité des travailleurs de la santé, médecins (pour 10 000 habitants), 2015 vs. 2023



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

Parmi les pays de l'OCI, seuls 16 ont enregistré des densités supérieures à la moyenne mondiale, ce qui suggère une adéquation relative de leur personnel de santé. En revanche, 26 pays de l'OCI comptaient moins de 10 médecins pour 10 000 habitants, et dans cinq pays de l'OCI, la densité était inférieure à 1 médecin pour 10 000 habitants. Ces très faibles niveaux soulignent les défis considérables que représente la garantie d'un accès à des services de santé adéquats (graphique 14).

ODD 4. Assurer l'accès de tous à une éducation équitable et de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

L'éducation est un facteur clé pour améliorer le bien-être et les opportunités, en particulier pour les communautés défavorisées. Les progrès récents dans le secteur de l'éducation ont ouvert de nouvelles perspectives à ces communautés pour accéder à une éducation de qualité, ainsi qu'à des compétences techniques et pratiques, de manière de plus en plus rentable. Cela correspond aux objectifs de l'ODD 4, qui met l'accent sur la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire, l'égalité d'accès à un apprentissage de qualité, l'élimination de la discrimination dans les systèmes éducatifs, l'alphabétisation et l'apprentissage du calcul pour tous, ainsi que l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés.

Les pays de l'OCI ont réalisé des progrès modérés vers la réalisation de l'ODD 4, mais ces progrès restent insuffisants pour atteindre les objectifs fixés pour 2030. Bien que des progrès notables aient été réalisés dans des domaines tels que les taux d'achèvement scolaire et la parité entre les femmes et les hommes dans de nombreux pays de l'OCI, d'importantes disparités persistent au sein du groupe. Sans une action accélérée, de nombreux pays de l'OCI risquent de ne pas atteindre les objectifs de l'ODD 4 d'ici 2030.

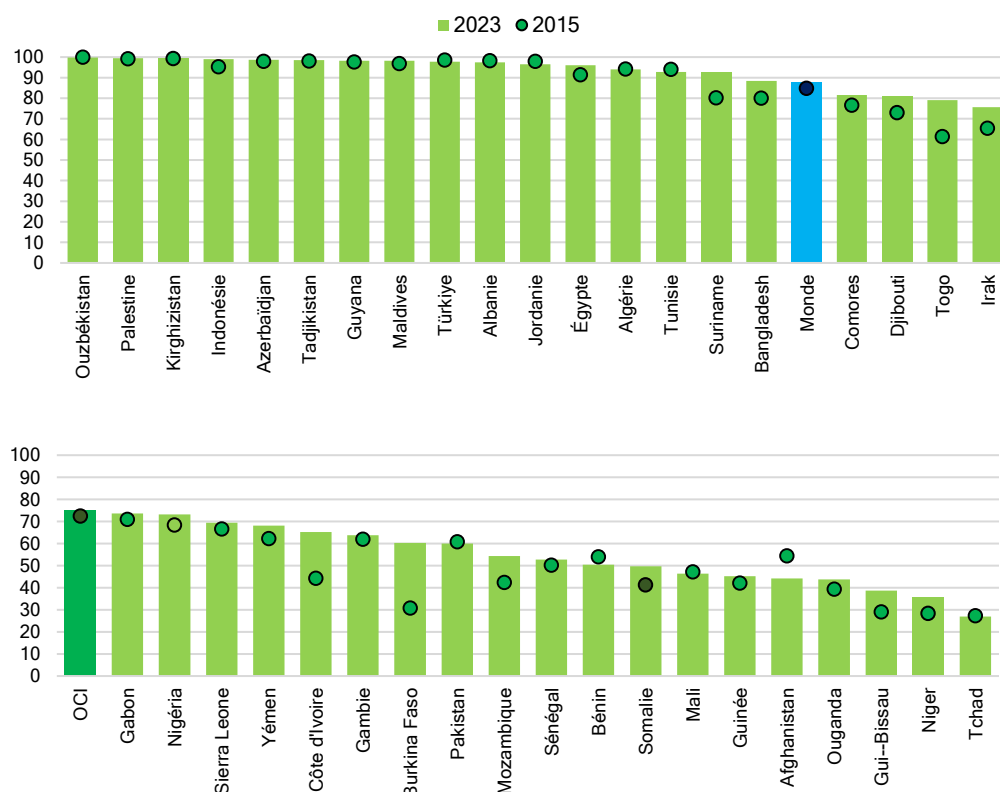
Les taux d'achèvement des études ont globalement augmenté dans les pays de l'OCI

De nombreux pays de l'OCI continuent de rencontrer des difficultés pour atteindre les objectifs fondamentaux en matière d'éducation, tels que garantir la scolarisation et la participation des enfants à l'école, en particulier des filles et des autres groupes vulnérables, et fournir l'accès à du matériel scolaire de base et à un nombre suffisant d'enseignants. Le taux d'achèvement est un indicateur clé qui reflète le pourcentage d'une cohorte d'enfants ou de jeunes ayant achevé un niveau d'éducation donné.

Au niveau primaire, le taux moyen mondial d'achèvement des études est passé de 84,7 % en 2015 à 87,8 % en 2023. De même, dans les pays de l'OCI, sur la base des données disponibles pour 39 pays, le taux est passé de 72,4 % à 74,9 %. Au niveau national, 12 pays membres de l'OCI (Ouzbékistan, Palestine, Kirghizistan, Indonésie, Azerbaïdjan, Tadjikistan, Guyana, Maldives, Türkiye, Albanie, Jordanie et Égypte) ont enregistré des taux d'achèvement d'au moins 95 % en 2023. D'autre part, huit pays de l'OCI ont des taux d'achèvement inférieurs à 50 %. Si l'on examine les progrès réalisés entre 2015 et 2023, si le même rythme est

maintenu, 15 des 39 pays de l'OCI devraient atteindre l'objectif consistant à garantir que tous les enfants achèvent leur cycle d'enseignement primaire d'ici 2030 (graphique 15).

Graphique 15: Taux d'achèvement, primaire, deux sexes (%), 2015 vs. 2023



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

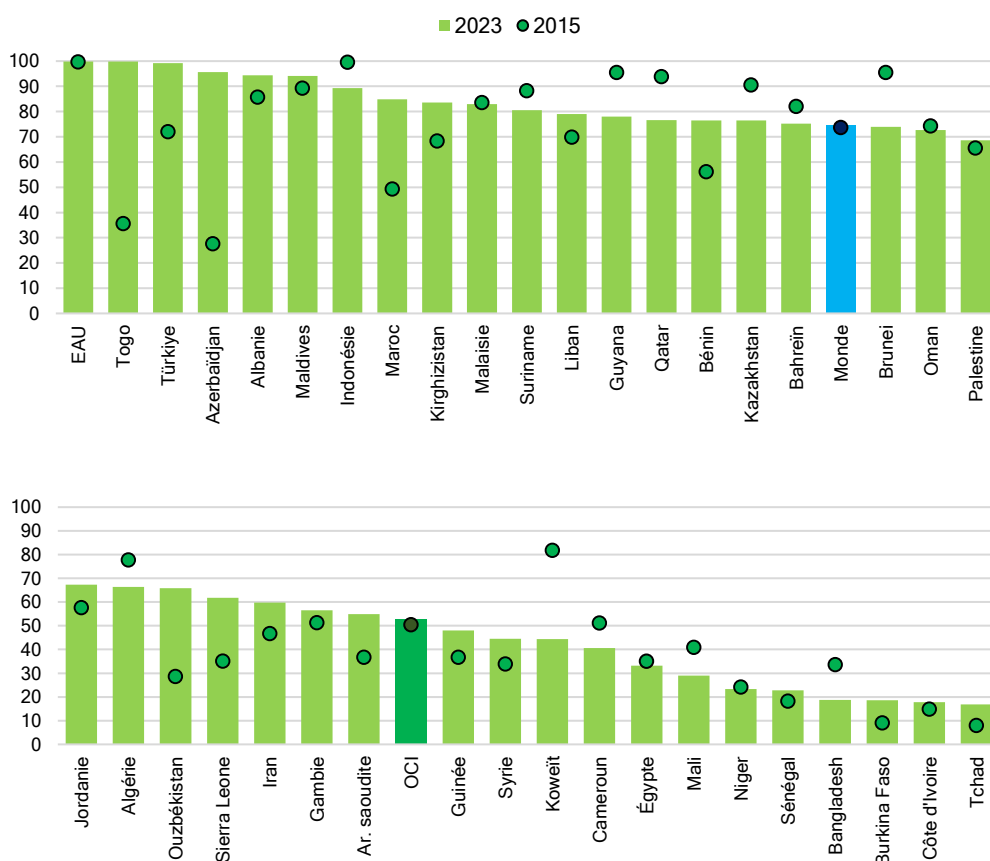
Au niveau du premier cycle du secondaire, sur les 41 pays de l'OCI pour lesquels des données sont disponibles, les taux d'achèvement ont atteint au moins 95 % dans sept pays (Kirghizistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Albanie, Kazakhstan, Azerbaïdjan et Türkiye) en 2023. Si le rythme actuel observé entre 2015 et 2023 se maintient, six autres pays de l'OCI (le Tadjikistan, la Palestine, les Maldives, l'Algérie, l'Indonésie et le Burkina Faso) devraient atteindre l'objectif d'ici 2030. Cependant, les autres pays n'ont pas montré d'amélioration suffisante pour être considérés comme étant sur la bonne voie. Au niveau secondaire supérieur, les défis sont encore plus prononcés. Parmi les 37 pays de l'OCI disposant de données suffisantes en 2023, seuls trois (les Maldives, l'Ouzbékistan et l'Algérie) devraient atteindre l'objectif d'ici 2030.

La participation à l'apprentissage organisé reste faible dans de nombreux pays de l'OCI.

Le taux de participation à l'apprentissage organisé mesure la proportion d'enfants d'un groupe d'âge donné inscrits à au moins un programme d'apprentissage organisé combinant éducation et prise en charge. En ce qui concerne l'enseignement préscolaire, l'objectif principal est de garantir l'accès à tous les enfants (DSNU, métadonnées des ODD).

Entre 2015 et 2023, le taux de participation à l'apprentissage organisé un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire a légèrement augmenté dans les pays de l'OCI, passant de 50,4 % à 52,6 %, selon les données provenant de 39 pays. Au cours de la même période, la moyenne mondiale est passée de 73,6 % à 74,7 % (graphique 16).

Graphique 16: Taux de participation à l'apprentissage organisé (une année avant l'âge officiel d'entrée dans le primaire), les deux sexes (%), 2015 vs. 2023



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

Au niveau national, quatre pays membres de l'OCI (les Émirats arabes unis, le Togo, la Türkiye et l'Azerbaïdjan) avaient déjà atteint des taux de participation de 95 % ou plus en 2023. De plus, six autres pays (Bénin, Maroc, Ouzbékistan, Albanie, Kirghizistan et Sierra Leone) sont en bonne voie d'atteindre des niveaux similaires d'ici 2030 s'ils maintiennent leur rythme actuel de progrès. D'autre part, dans six pays de l'OCI, moins de 25 % des enfants étaient inscrits dans un système d'apprentissage organisé un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire en 2023 (graphique 16).

La majorité des pays de l'OCI ont atteint la parité entre les garçons et les filles dans l'enseignement scolaire.

La cible 4.5 des ODD prévoit d'éliminer les disparités et de garantir l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle pour tous d'ici 2030, en particulier pour les groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les peuples autochtones et les femmes. Dans ce contexte, l'indice de parité ajusté (compris entre 0 et 2) pour les taux d'achèvement sert de référence : une valeur de 1 indique la parité entre les garçons et les filles, les valeurs inférieures à 1 indiquent une disparité en faveur des hommes, et les valeurs supérieures à 1 indiquent une disparité en faveur des femmes (DSNU, métadonnées des ODD).

En 2023, 37 des 42 pays de l'OCI disposant de données suffisantes avaient atteint la parité entre les filles et les garçons ou enregistré une disparité en faveur des filles dans l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire). Sur la base des tendances observées entre 2015 et 2023, seuls cinq pays de l'OCI risquent de ne pas atteindre la parité d'ici 2030 si leur rythme de progression ne s'accélère pas.

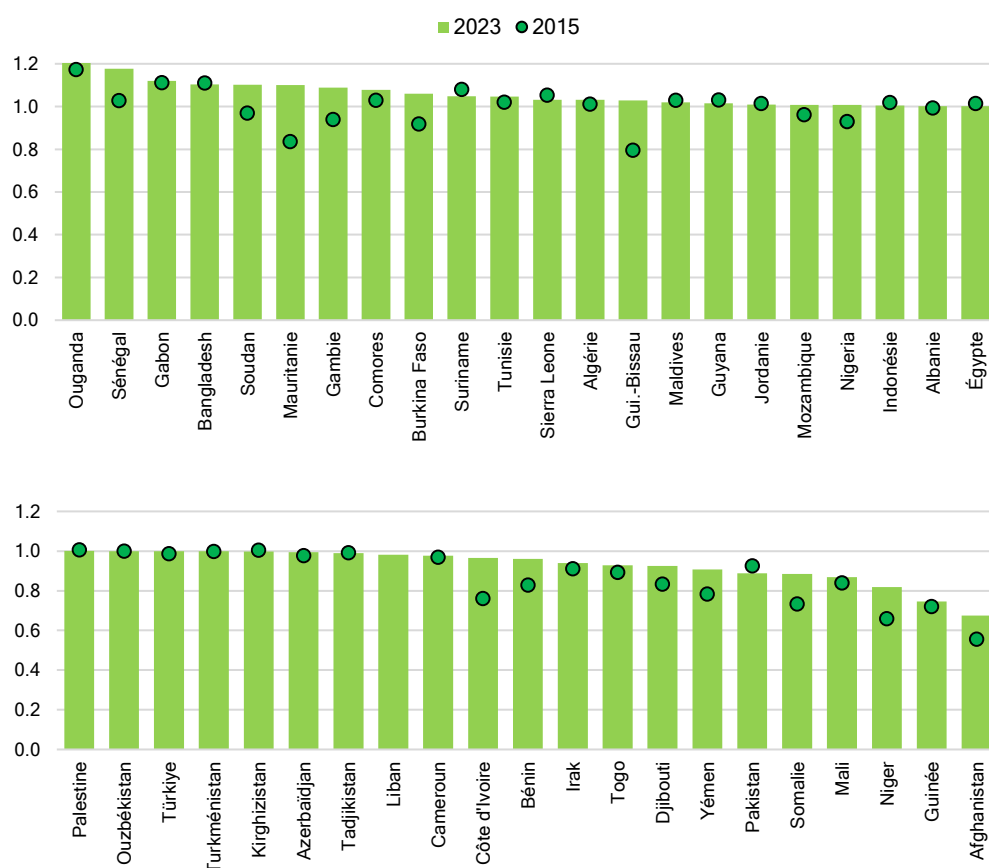
En ce qui concerne les taux d'achèvement du cycle primaire, 33 des 43 pays de l'OCI disposant de données suffisantes avaient atteint la parité entre les filles et les garçons ou enregistré une disparité en faveur des filles en 2023. Sur la base des tendances observées entre 2015 et 2023, deux autres pays sont en bonne voie, et seuls huit pays de l'OCI risquent de ne pas atteindre la parité d'ici 2030 si leur rythme de progression ne s'accélère pas (graphique 17).

Au niveau du premier cycle du secondaire, les données de 43 pays de l'OCI en 2023 montrent que 27 d'entre eux ont atteint la parité entre les filles et les garçons ou ont enregistré une disparité en faveur des filles. De plus, six autres pays sont en bonne voie pour atteindre la parité d'ici 2030. En revanche, les niveaux de parité restent alarmants dans six pays de l'OCI, où les progrès ont été insuffisants.

Au niveau secondaire supérieur, une parité ou une disparité en faveur des femmes a été observée dans 23 des 40 pays de l'OCI disposant de données suffisantes. Quatre autres pays devraient atteindre la parité d'ici 2030, tandis que 13 restent à

la traîne. Le recul de la parité entre l'enseignement préprimaire et l'enseignement secondaire supérieur souligne la nécessité de mettre en place des politiques ciblées afin de maintenir et de renforcer davantage la parité à tous les niveaux d'enseignement.

Graphique 17: Indice de parité entre les sexes ajusté pour le taux d'achèvement, primaire, 2015 vs. 2023



Source: Données extraites le 27/08/2025 de la base de données de statistiques de l'OCI (OICStat).

Il y a un besoin croissant d'enseignants qualifiés dans les pays de l'OCI

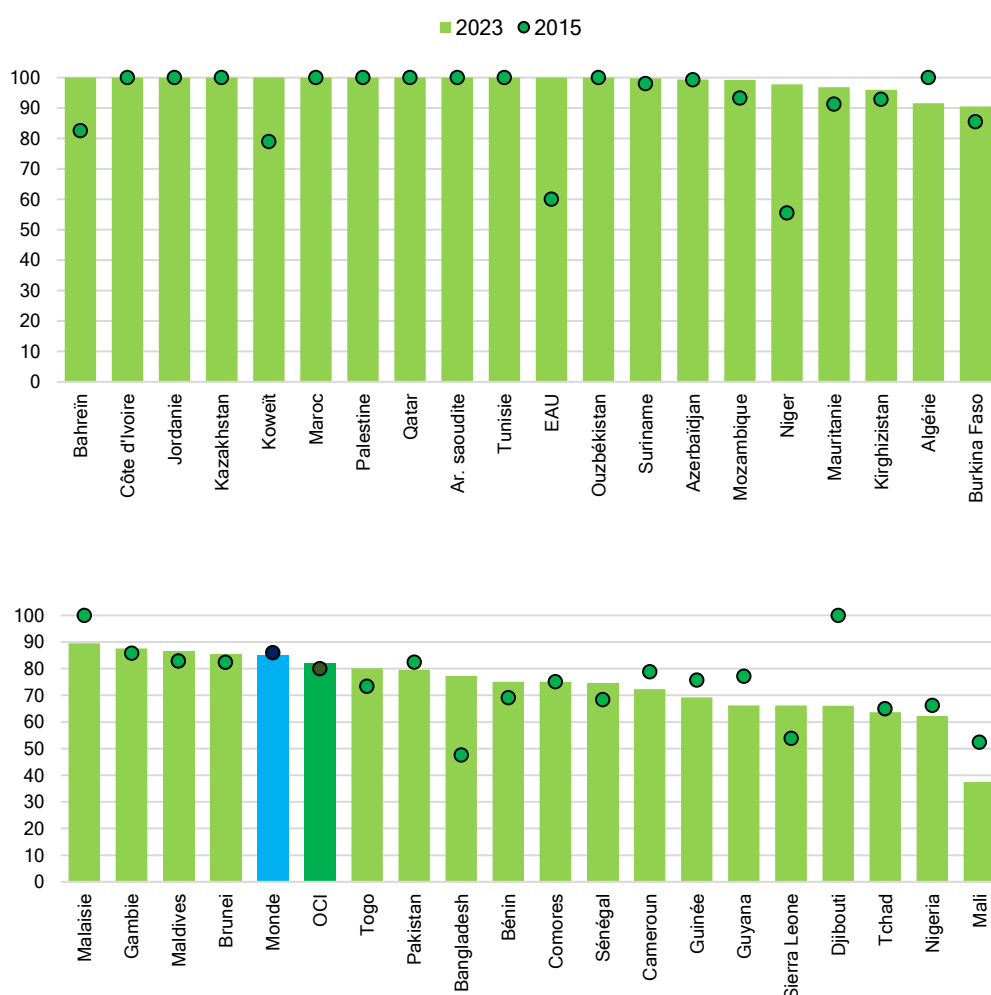
Des spécialistes qualifiés, des professionnels et des ressources humaines sont essentiels au développement et à la prospérité de tout pays. Le manque d'éducation adéquate pour les jeunes compromet la croissance économique future, tandis que des enseignants bien formés sont essentiels pour garantir le progrès à long terme.

À l'échelle mondiale, 85,1 % des enseignants du primaire avaient reçu au moins le niveau minimum de formation pédagogique en 2023. En comparaison, la moyenne des pays de l'OCI, calculée à partir des données de 38 pays, était légèrement

inférieure, à 81,9 %. En 2023, au moins 95% des enseignants du niveau primaire dans 18 pays de l'OCI avaient reçu une formation organisée pour les enseignants. Cependant, entre 2015 et 2023, la proportion d'enseignants formés a diminué dans 10 pays de l'OCI (graphique 18).

En conséquence, les pays de l'OCI doivent prendre des mesures plus importantes pour répondre à la demande d'enseignants qualifiés et garantir des progrès suffisants vers l'objectif fixé pour 2030.

Graphique 18: Proportion d'enseignants de l'enseignement primaire ayant reçu au moins la formation minimale organisée pour les enseignants, les deux sexes, (%), 2015 vs. 2023



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'ODD 5 met l'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes comme éléments essentiels d'un monde pacifique, prospère et durable. L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental, mais aussi une condition préalable à la réalisation de nombreux autres ODD, notamment ceux qui concernent l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités, la santé et le bien-être, ainsi que le travail décent et la croissance économique.

Pour atteindre cet objectif, il faut agir sur plusieurs fronts : éliminer la violence et la discrimination à l'égard des femmes, mettre fin aux mariages précoces, garantir la santé reproductive et sexuelle, renforcer la participation des femmes sur le lieu de travail et dans la vie politique et publique, et garantir l'égalité des droits de propriété foncière et immobilière. Des lois et des politiques efficaces, associées à une mise en œuvre rigoureuse, sont essentielles pour faire progresser ces secteurs. La collecte de données précises et actualisées dans ces différents domaines est tout aussi essentielle pour suivre les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

À moins de cinq ans de l'échéance fixée à 2030, il est difficile de déterminer si les pays de l'OCI, ou le monde en général, sont en bonne voie. Les lacunes et les limites importantes des données pour de nombreux indicateurs continuent de poser de sérieux défis pour l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs spécifiques au genre.

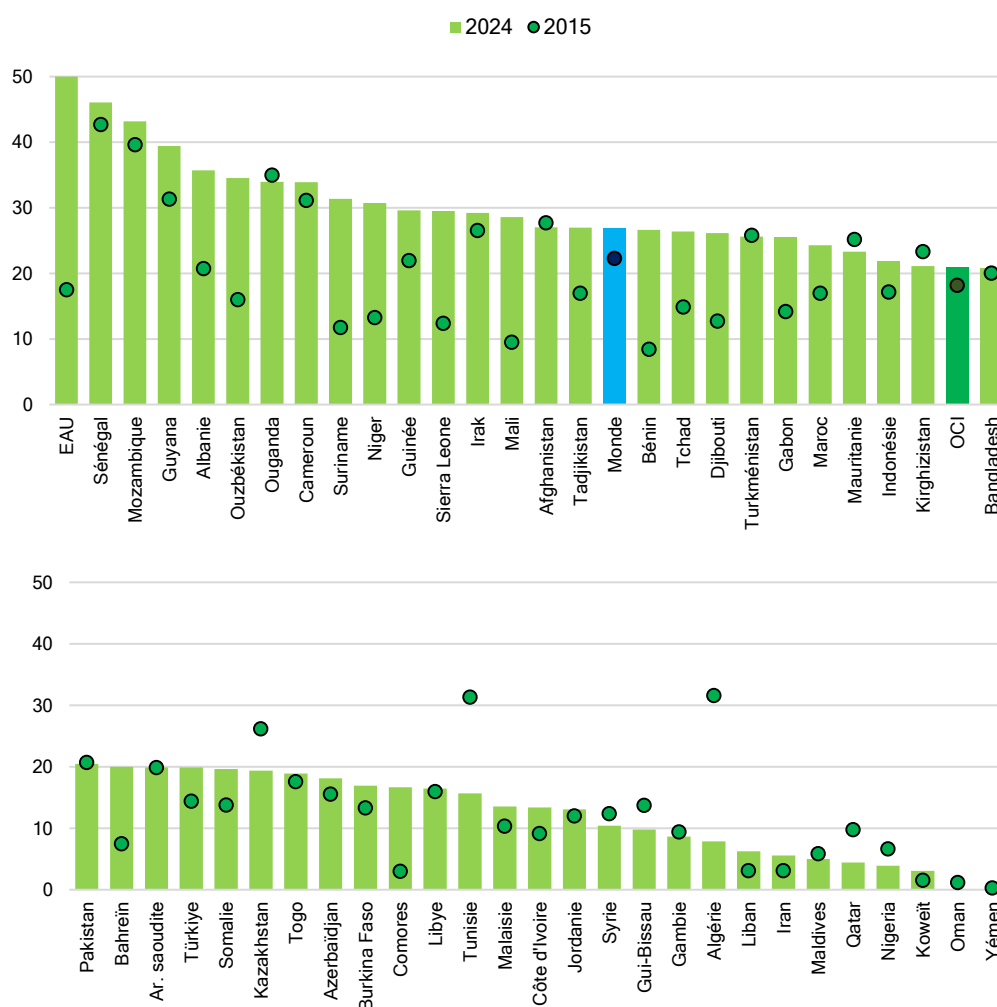
La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux a augmenté dans les pays de l'OCI.

La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux est mesurée comme le nombre de sièges occupés par des femmes membres des chambres uniques ou des chambres basses des parlements nationaux, exprimé en pourcentage du total des sièges occupés (DSNU, métadonnées des ODD).

Historiquement, les femmes ont été sous-représentées dans les postes de direction politique. Cette tendance a commencé à s'inverser ces dernières années, la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux ayant augmenté de manière constante, même si les hommes continuent de dominer la représentation globale. À l'échelle mondiale, la représentation des femmes dans les parlements nationaux est passée de 22,3 % en 2015 à 26,9 % en 2024. Dans les pays de l'OCI, cette proportion a également augmenté, passant de 18,2 % à 20,9 % au cours de la même période (graphique 19). Ces augmentations témoignent des progrès accomplis vers une représentation plus équilibrée entre les sexes, mais les hommes restent largement majoritaires au sein des parlements.

En 2024, les Émirats arabes unis ont atteint la parité hommes-femmes au sein de leur parlement national. En outre, les femmes occupaient au moins un tiers des sièges parlementaires dans neuf autres pays de l'OCI : Sénégal (46,1 %), Mozambique (43,2 %), Guyana (39,4 %), Albanie (35,7 %), Ouzbékistan (34,6 %), Ouganda (33,9 %), Cameroun (33,9 %), Suriname (31,4 %) et Niger (30,7 %). À l'autre extrémité du spectre, 11 pays de l'OCI ont fait état d'une très faible représentation des femmes, celles-ci occupant moins de 10 % des sièges dans leurs parlements nationaux (graphique 19).

Graphique 19: Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (% du nombre total de sièges), 2015 vs. 2024



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous

L'ODD 8 reconnaît l'importance d'une croissance économique durable et inclusive, capable de créer de nouveaux emplois de meilleure qualité sans nuire à l'environnement. Cela souligne la nécessité d'étendre ces possibilités à l'ensemble de la population en âge de travailler. Pour les pays de l'OCI, une croissance rapide et soutenue est particulièrement cruciale, car elle peut contribuer à réduire l'écart de développement avec les économies avancées.

Cependant, la croissance mondiale a considérablement ralenti en raison de la multiplication des barrières commerciales et d'un environnement politique mondial de plus en plus incertain. La croissance mondiale devrait encore ralentir pour atteindre 2,3 % en 2025. Les progrès réalisés par les économies émergentes et en développement pour réduire les écarts de revenu par habitant avec les économies avancées et réduire l'extrême pauvreté devraient également rester insuffisants (World Bank, 2025).

Les pays de l'OCI sont confrontés à des défis similaires. Leur trajectoire de croissance reflète le ralentissement mondial, et les progrès vers la réalisation de l'ODD 8 restent stagnants. Le rythme actuel des progrès est insuffisant, ce qui fait craindre que cet objectif ne soit pas atteint d'ici 2030.

Sans efforts supplémentaires, les PMA de l'OCI ne parviendront pas à atteindre l'objectif de croissance annuelle du PIB de 7 % d'ici à 2030.

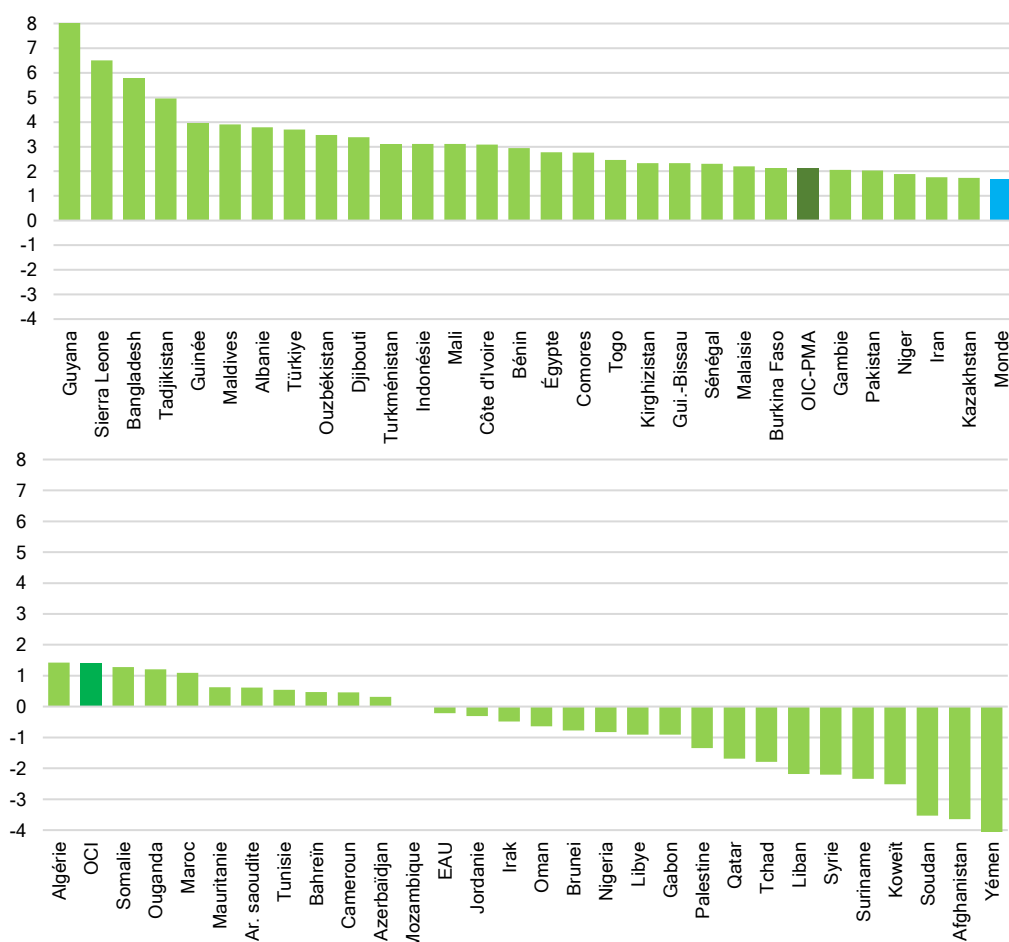
Le taux de croissance annuel du PIB réel par habitant est calculé comme une variation en pourcentage du PIB réel par habitant entre deux années consécutives. Le PIB réel est mesuré en dollars américains constants afin d'assurer la comparabilité entre les pays et de faciliter la production d'agrégats régionaux et mondiaux. Le PIB réel par habitant sert d'indicateur du niveau de vie moyen des résidents d'un pays ou d'une région. Une variation positive en pourcentage de cet indicateur reflète une amélioration du niveau de vie moyen (DSNU, métadonnées des ODD).

Entre 2015 et 2023, le taux de croissance annuel moyen du PIB réel par habitant n'a été que de 1,4 % pour l'ensemble des pays de l'OCI et de 2,1 % pour les 21 PMA membres de l'OCI. Si les PMA de l'OCI ont enregistré des performances légèrement supérieures à la moyenne mondiale de 1,7 %, le groupe OCI dans son ensemble est resté à la traîne. Ces deux taux restent bien en dessous de la moitié de l'objectif annuel de 7 %. En réalité, le taux de croissance des PMA membres de l'OCI a fluctué entre -1 % et 3,6 % tout au long de la période considérée. Cette tendance indique que les PMA membres de l'OCI ont peu de chances d'atteindre cet objectif à moins que leur rythme de développement ne s'accélère

considérablement. Cette situation souligne la nécessité d'intensifier les efforts visant à assurer une croissance économique durable dans ces pays, notamment par la diversification économique, qui peut contribuer à les protéger contre les crises économiques mondiales et nationales imprévues tout en garantissant une viabilité à long terme et une croissance plus inclusive.

Au niveau des pays, seule la Guyane a atteint un taux de croissance annuel moyen supérieur à 7 % du PIB réel par habitant entre 2015 et 2023. En outre, trois autres pays de l'OCI (la Sierra Leone, le Bangladesh et le Tadjikistan) ont enregistré des taux de croissance moyens supérieurs à 5 %. En revanche, 18 pays de l'OCI ont enregistré une croissance moyenne négative au cours de la même période (graphique 20).

Graphique 20: Taux de croissance annuel moyen du PIB réel par habitant (%), 2015-2023

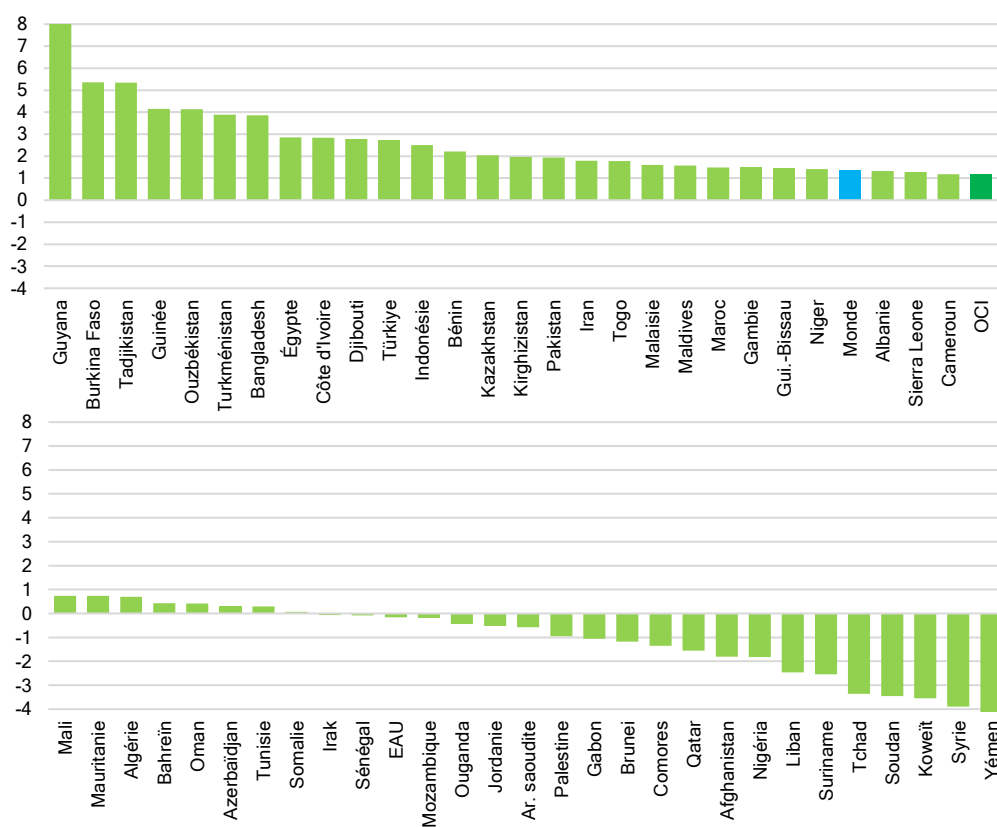


Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

La croissance de la productivité du travail dans les pays de l'OCI reste lente et inégale.

Le taux de croissance annuel du PIB réel par personne pourvue d'un emploi indique la variation annuelle en pourcentage du PIB réel par personne pourvue d'un emploi. Il s'agit d'une mesure de la croissance de la productivité du travail, qui donne un aperçu de l'évolution, de l'efficacité et de la qualité du capital humain dans le processus de production.

Graphique 21: Taux de croissance annuel du PIB réel par personne employée (%), 2015-2023



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

La croissance économique d'un pays peut être réalisée soit en augmentant l'emploi, soit en améliorant la productivité totale des facteurs grâce à un travail plus efficace de la part des personnes déjà employées. Cet indicateur met en évidence l'effet sur la productivité, ce qui en fait un indicateur clé de la performance économique. La mesure de la productivité du travail fournit des estimations qui peuvent aider les décideurs politiques à formuler des politiques du marché du travail et à en

surveiller les effets. Elle peut également contribuer à la compréhension de la manière dont les performances du marché du travail affectent le niveau de vie des personnes employées (DSNU, métadonnées des ODD).

Entre 2015 et 2023, la croissance de la productivité du travail, mesurée par le PIB par personne employée, s'est élevée en moyenne à 1,2 % dans les pays de l'OCI, soit légèrement en dessous de la moyenne mondiale de 1,4 % (graphique 21). La croissance de la productivité du travail est un facteur essentiel de l'augmentation durable des revenus et du niveau de vie. La faible croissance de la productivité risque donc d'accroître l'écart de développement entre les pays de l'OCI et le reste du monde.

Des variations importantes ont également été observées entre les pays de l'OCI. Seuls trois pays (Guyana, Burkina Faso et Tadjikistan) ont enregistré une croissance moyenne de la productivité du travail supérieure à 5 % au cours de la période 2015-2023. Douze pays ont atteint des taux compris entre 2 % et 5 %, tandis que 20 pays ont enregistré une croissance comprise entre 0 % et 2 %. En revanche, 21 pays de l'OCI ont enregistré une croissance moyenne négative de la productivité du travail au cours de cette période (graphique 21).

Malgré les progrès réalisés dans la baisse des taux de chômage, celui-ci reste un problème grave pour certains pays de l'OCI.

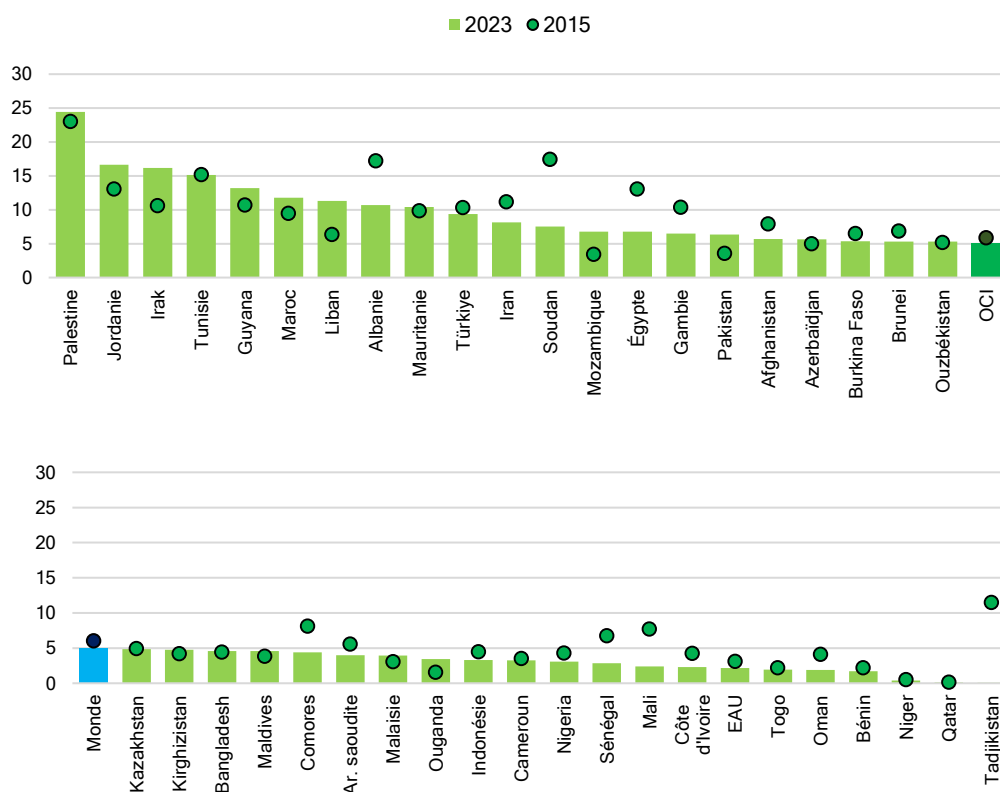
Le taux de chômage représente le pourcentage de la population active qui est sans emploi. Il s'agit d'un indicateur clé de la sous-utilisation de l'offre de main-d'œuvre qui reflète l'incapacité d'une économie à générer suffisamment d'emplois pour les personnes activement à la recherche d'un travail. Il sert donc d'indicateur de l'efficacité avec laquelle une économie absorbe sa main-d'œuvre et de la performance globale du marché du travail (DSNU, métadonnées des ODD).

Le taux de chômage moyen dans les pays de l'OCI pris dans leur ensemble a baissé, passant de 5,9 % en 2015 à 5,1 % en 2023, selon les données disponibles pour 42 pays de l'OCI. Cependant, cette amélioration n'est pas suffisante pour permettre au groupe d'atteindre l'objectif du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous d'ici 2030, compte tenu du rythme des progrès réalisés entre 2015 et 2023 (graphique 22).

Le chômage de longue durée peut avoir de graves conséquences, notamment des répercussions négatives durables sur les individus, un affaiblissement de la cohésion sociale et une augmentation des risques de pauvreté et de conflits sociaux. Il existe des disparités considérables entre les pays de l'OCI. Entre 2015 et 2023, le taux de chômage a baissé dans 26 pays, mais a augmenté dans 16 autres (graphique 22).

Le taux de chômage était inférieur à 5 % dans 21 pays de l'OCI, dont le Tadjikistan, le Qatar, le Niger, le Bénin, Oman, le Togo, les Émirats arabes unis, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal, le Nigeria, le Cameroun, l'Indonésie, l'Ouganda, la Malaisie, l'Arabie saoudite, les Comores, les Maldives, le Bangladesh, le Kirghizistan et le Kazakhstan. En revanche, la situation était alarmante dans neuf pays de l'OCI, où le taux de chômage dépassait 10 % en 2023 (graphique 22).

Graphique 22: Taux de chômage, 15 ans et plus, les deux sexes (%), 2015 vs. 2023



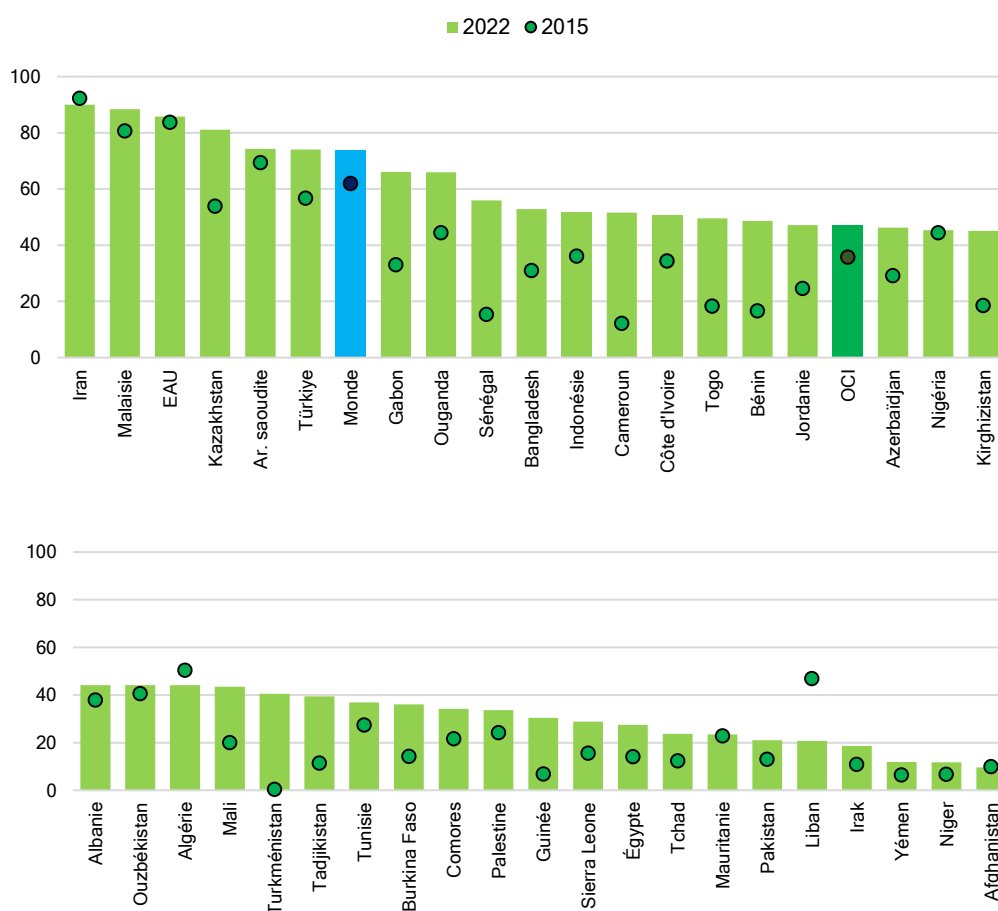
Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

Malgré les améliorations, plus de la moitié des résidents de l'OCI n'ont toujours pas accès aux institutions financières.

La proportion d'adultes disposant d'un compte auprès d'un établissement financier ou d'un prestataire de services financiers mobiles mesure le pourcentage d'adultes (âgés de 15 ans et plus) qui déclarent avoir un compte (individuel ou joint) dans une banque ou un autre type d'établissement financier, ou qui ont personnellement utilisé un service financier mobile au cours des 12 derniers mois.

L'accès aux services financiers formels, tels que les transactions, les paiements, l'épargne, le crédit et l'assurance, est essentiel pour permettre aux individus de gérer leur vie, de construire leur avenir et de développer leur entreprise, quels que soient leur niveau de revenu, leur sexe, leur âge, leur niveau d'éducation ou leur lieu de résidence. Avoir un compte dans une institution financière est souvent la première étape pour accéder à une gamme plus large de services financiers (DSNU, métadonnées des ODD).

Graphique 23: Proportion d'adultes possédant un compte auprès d'une institution financière ou d'un fournisseur de services d'argent mobile en %, 15 ans et plus, les deux sexes, 2015 vs 2022



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

Entre 2015 et 2022, la proportion d'adultes dans les pays de l'OCI disposant d'un compte auprès d'une institution financière ou d'un service de paiement mobile est passée de 35,8 % à 47 %, soit une augmentation de 11,2 points de pourcentage,

selon les données provenant de 40 pays de l'OCI. Malgré cette amélioration, la moyenne de l'OCI est restée bien inférieure à la moyenne mondiale, qui est passée de 61,9 % à 73,9 % au cours de la même période (graphique 23).

Les pays de l'OCI ont, dans leur ensemble, réalisé des progrès considérables dans l'élargissement de l'accès aux services bancaires, d'assurance et financiers. Sur les 40 pays membres de l'OCI, 16 sont en bonne voie pour atteindre la couverture universelle d'ici 2030 si les progrès actuels se poursuivent. Cependant, pour 24 pays de l'OCI, le rythme des progrès reste insuffisant pour atteindre cet objectif. De plus, entre 2015 et 2022, quatre pays ont enregistré une régression, soulignant la nécessité urgente d'accélérer les efforts dans ces cas.

ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation

Les investissements dans les infrastructures physiques et numériques, notamment les transports, l'irrigation, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication (TIC), sont essentiels pour parvenir à un développement durable et inclusif. Les données empiriques montrent que les investissements dans les infrastructures sont étroitement liés à une augmentation de la productivité et à une croissance des revenus, ainsi qu'à une amélioration des résultats en matière de santé et d'éducation. Dans ce contexte, l'ODD 9 préconise la construction d'infrastructures résilientes, la promotion d'une industrialisation inclusive et durable et la promotion de la recherche et de l'innovation.

Pour les pays de l'OCI, le développement des infrastructures est essentiel pour stimuler le développement et réduire l'écart avec les autres régions. Si des progrès ont été enregistrés dans certains domaines relevant de l'ODD 9, ils restent inégaux, de nombreux indicateurs affichant des tendances modérées ou stagnantes. Au rythme actuel, la plupart des pays de l'OCI ont peu de chances d'atteindre les objectifs de l'ODD 9 d'ici 2030.

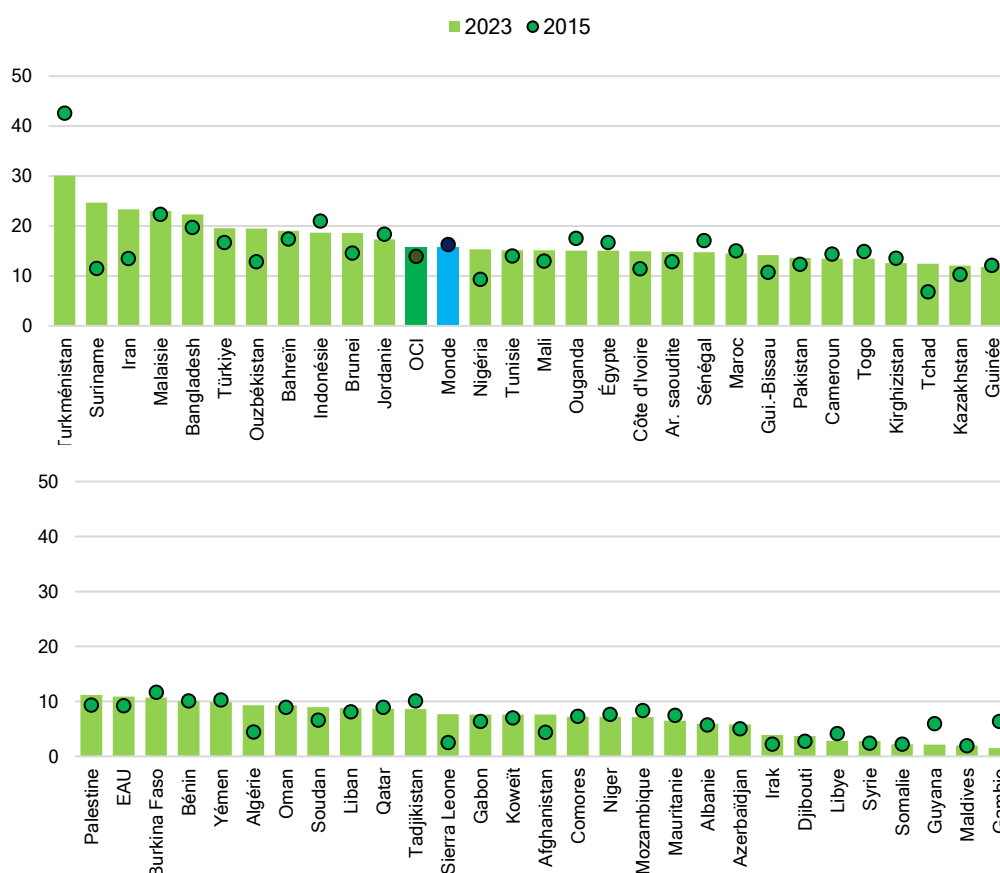
Un investissement important est nécessaire dans les pays de l'OCI pour stimuler le progrès technologique et la croissance économique.

La valeur ajoutée manufacturière (VAM) en pourcentage du PIB mesure la contribution du secteur manufacturier à la production économique globale. Il est largement utilisé par les chercheurs et les décideurs politiques pour évaluer le niveau d'industrialisation d'un pays. La fabrication étant l'un des principaux moteurs du développement économique, la part de la VAM dans le PIB reflète également les niveaux de développement national dans leur ensemble (DSNU, métadonnées des ODD)

Entre 2015 et 2023, la part de la VAM dans le PIB des pays de l'OCI en tant que groupe a légèrement augmenté de 1,9 point de pourcentage, tandis qu'elle a diminué de 0,6 point au niveau mondial. Au sein des PMA membres de l'OCI, l'augmentation a été plus notable, passant de 14 % à 17,3 %, soit une hausse de 3,3 points. Malgré cette amélioration, le rythme des progrès reste insuffisant pour atteindre l'objectif consistant à augmenter de manière significative la part de l'industrie dans le PIB et à doubler sa part dans les PMA de l'OCI d'ici 2030. Des investissements substantiels seront nécessaires pour accélérer le progrès technologique et stimuler la croissance économique. En 2023, seuls cinq pays de l'OCI ont enregistré un ratio supérieur à 20 %, tandis que dans huit pays, cette part était inférieure à 5 (graphique 24).

Une tendance similaire s'observe dans l'emploi dans le secteur manufacturier en tant que part de l'emploi total. D'après les données provenant de 37 pays de l'OCI, l'emploi dans le secteur manufacturier a augmenté dans 21 pays entre 2015 et 2023, mais cette augmentation a dépassé 2 points de pourcentage dans seulement huit d'entre eux. En revanche, 15 pays de l'OCI ont connu une baisse de l'emploi dans le secteur manufacturier au cours de la même période.

Graphique 24: Valeur ajoutée manufacturière en proportion du PIB et par habitant (Prix actuels en dollars américains) (%), 2015 vs. 2023



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

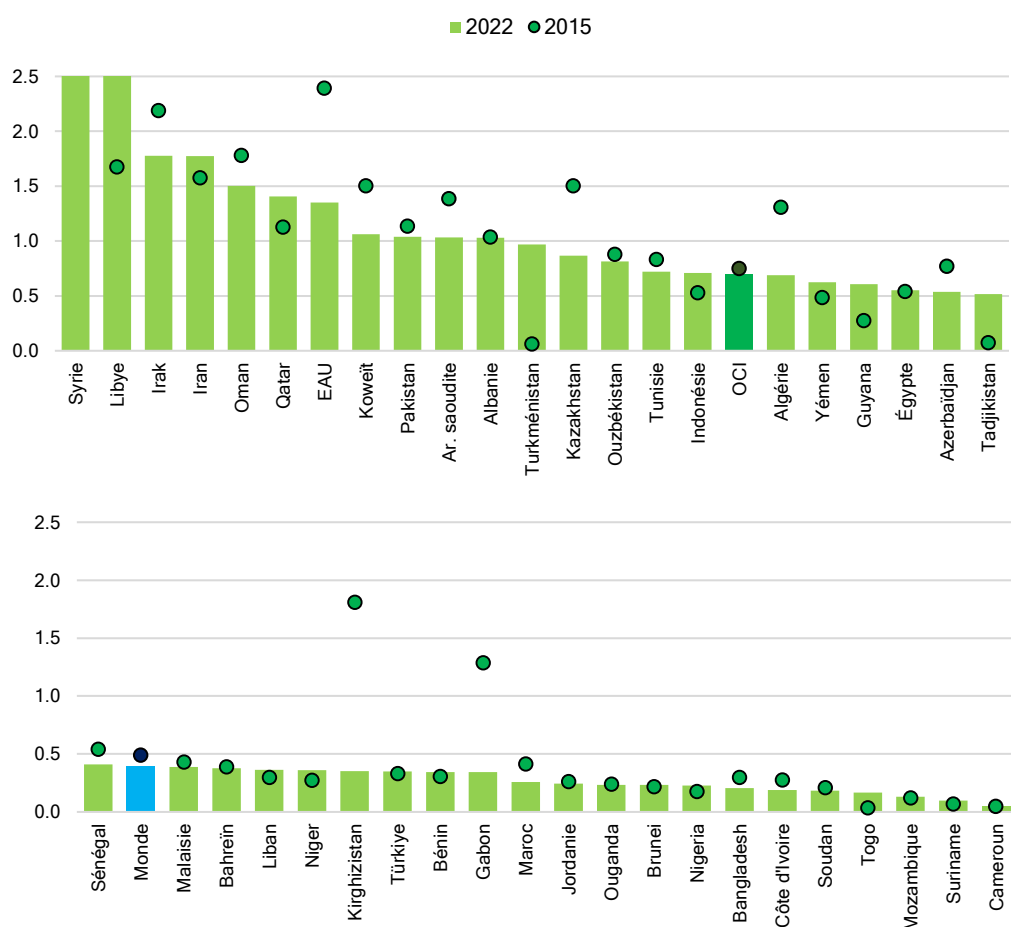
L'intensité des émissions de de dioxyde de carbone du secteur manufacturier dans les pays de l'OCI affiche une tendance à la baisse

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par unité de la VAM mesurent l'intensité carbone de la production manufacturière. L'indicateur est exprimé en kilogrammes (kg) d'équivalent CO₂ par unité de la VAM en dollars américains

constants de 2015. Il reflète l'efficacité avec laquelle les industries manufacturières génèrent leur production par rapport à leurs émissions. Si l'intensité CO₂ diminue souvent à mesure que les pays s'industrialisent et adoptent des technologies plus propres, les réductions peuvent également résulter de changements structurels et de la diversification au sein du secteur manufacturier (DSNU, métadonnées des ODD).

En 2022, les émissions de CO₂ par unité de VMA dans les pays de l'OCI ont été estimées à 0,7 kg de CO₂ par dollar (dollars constants de 2015), avec une baisse de 0,75 kg par rapport à 2015. En comparaison, la moyenne mondiale a diminué, passant de 0,49 kg en 2015 à 0,4 kg en 2022 (graphique 25).

Graphique 25: Émissions de CO₂ par unité de VAM, (en kg de CO₂ par constante 2015 en dollars des États-Unis), 2015 vs. 2022



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur des données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les détails.

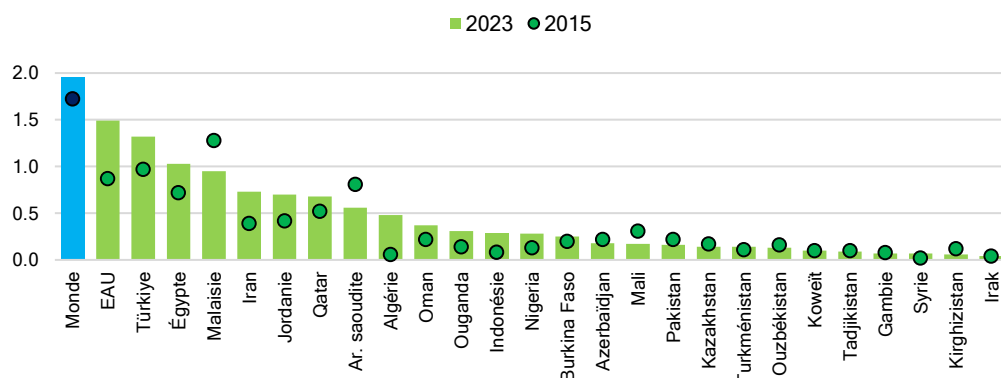
Entre 2015 et 2022, la majorité des pays de l'OCI ont réduit l'intensité de leurs émissions de CO₂. Sur les 43 pays de l'OCI pour lesquels des données sont disponibles, 25 ont enregistré une baisse. En 2022, 11 pays de l'OCI affichaient des niveaux d'intensité carbone supérieurs à 1 kg par unité de la VAM, 11 autres se situaient entre 0,5 et 1 kg, tandis que 21 pays atteignaient des niveaux inférieurs à 0,5 kg (graphique 25).

Bien que les dépenses de recherche et développement soient en hausse, tous les pays de l'OCI sont à la traîne par rapport à la moyenne mondiale

Les dépenses de recherche et développement (R&D) en pourcentage du PIB mesurent la part des dépenses intérieures brutes consacrées à la R&D par rapport à la production totale de l'économie. En tant que facteur clé d'une croissance durable et inclusive, la R&D est essentielle pour développer le capital humain, générer des connaissances et favoriser les innovations qui apportent des solutions de pointe (DSNU, métadonnées des ODD) Le renforcement des infrastructures scientifiques et technologiques peut aider les économies de l'OCI à améliorer leur compétitivité tant au niveau régional que mondial.

Entre 2015 et 2023, les dépenses de R&D en pourcentage du PIB ont augmenté dans 16 des 26 pays de l'OCI pour lesquels des données sont disponibles. Parmi eux, les Émirats arabes unis, la Türkiye et l'Égypte ont enregistré des dépenses supérieures à 1 % du PIB. Malgré ces améliorations, tous les pays de l'OCI pour lesquels des données sont disponibles sont restés en dessous de la moyenne mondiale des dépenses de R&D en 2023 (graphique 26). Cela souligne la nécessité urgente de déployer des efforts plus concertés pour renforcer les capacités de recherche et consolider les écosystèmes d'innovation dans l'ensemble des pays de l'OCI.

Graphique 26: Dépenses de recherche et développement en proportion du PIB (%), 2015 vs. 2023



Source: Données extraites le 27/08/2025 de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat) et de la base de données des indicateurs mondiaux des ODD de la DSNU.

La couverture par le signal cellulaire mobile est devenue presque universelle dans de nombreux pays de l'OCI

La proportion de la population couverte par un réseau mobile désigne la part de la population vivant dans la zone de couverture d'un signal mobile cellulaire, qu'il s'agisse d'abonnés ou d'utilisateurs. La technologie mobile de quatrième génération (4G) offre un accès haut débit, fiable et de haute qualité à Internet et à son éventail croissant d'informations, de contenus, de services et d'applications. Il est donc essentiel de développer les réseaux à haut débit pour surmonter les obstacles liés aux infrastructures, permettre une participation plus large à la société de l'information et libérer le potentiel des TIC, en particulier dans les régions les moins développées et rurales (DSNU, métadonnées des ODD).

Les services de téléphonie mobile se sont développés plus rapidement que prévu. En 2023, la couverture du réseau 4G atteignait 90 % de la population dans 30 des 57 pays de l'OCI. Bien que neuf pays affichaient encore une couverture inférieure à 50 % en 2023, les tendances observées entre 2015 et 2023 suggèrent que presque tous les pays de l'OCI sont en bonne voie pour atteindre la couverture universelle d'ici 2030.

Cependant, le fait de vivre dans la zone de couverture des réseaux mobiles cellulaires ne garantit pas que les personnes puissent accéder à ces services ou en bénéficier. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour étendre les réseaux de haute qualité, en particulier la 4G et au-delà, aux zones rurales et reculées de tous les pays de l'OCI. En outre, il est essentiel de veiller à ce que ces services soient abordables et accessibles aux groupes de population défavorisés et à risque.

ODD 13. Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

La crise climatique continue de s'intensifier alors que la communauté internationale ne parvient pas à s'engager pleinement pour inverser la tendance à la détérioration. Les progrès insuffisants dans la lutte contre la pollution, la déforestation et d'autres activités nuisibles à l'environnement ont contribué à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles, entraînant des pertes en vies humaines, la perturbation des moyens de subsistance et des dommages économiques importants.

Pour répondre à ces défis urgents, l'ODD 13 souligne la nécessité de lutter contre les changements climatiques et leurs effets d'ici 2030. L'adoption de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en 2015 reflète un engagement commun en faveur de la mise en place d'économies et de sociétés durables et résilientes au changement climatique d'ici la fin de la décennie.

Auparavant, l'accord de Cancún de 2010 était le premier document de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à fixer une limite de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustrie (UNFCCC, 2010). Le Sommet Action Climat des Nations Unies a ensuite réaffirmé que la stabilisation du réchauffement climatique à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels représentait le seuil socialement, économiquement, politiquement et scientifiquement sain (UN, 2019). Dans ce contexte, tous les pays doivent redoubler d'efforts pour réduire les émissions dans tous les secteurs afin d'éviter une catastrophe climatique.

Le nombre de personnes directement affectées par les catastrophes varie considérablement dans les pays de l'OCI.

Chaque année, des catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, les tsunamis, les éruptions volcaniques, les glissements de terrain, les ouragans, les inondations, les incendies de forêt, les vagues de chaleur et les sécheresses sont observées dans le monde entier. Ces événements entraînent souvent la destruction des environnements physiques, biologiques et sociaux, avec des conséquences considérables pour la survie, le bien-être et la santé des populations touchées. Un indicateur clé pour étudier ces impacts est le nombre de personnes directement touchées par des catastrophes pour 100 000 habitants. Ceci fait référence au

nombre de personnes qui ont subi des blessures, des maladies ou d'autres effets sur leur santé ; qui ont été évacuées, déplacées ou relogées ; ou qui ont subi des dommages directs à leurs moyens de subsistance, leurs biens économiques, leurs structures physiques, leurs biens sociaux et culturels ou leurs ressources environnementales (DSNU, métadonnées sur les ODD).

Entre 2015 et 2024, le nombre de personnes directement touchées par des catastrophes naturelles a varié considérablement d'un pays membre de l'OCI à l'autre. D'après les dernières données disponibles pour 34 pays de l'OCI, trois d'entre eux ont signalé des chiffres supérieurs à 1 000 pour 100 000 personnes en 2024, ce qui reflète un impact sévère. Onze autres pays de l'OCI ont enregistré des valeurs supérieures à 100, tandis que dans 20 pays de l'OCI, les chiffres étaient inférieurs à 100 pour 100 000 personnes.

Références

ESCAP (Economic and Social Commission for Asia and the Pacific). (2025). *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2025: Engaging communities to close the evidence gap*. <https://www.unescap.org/kp/2025/asia-and-pacific-sdg-progress-report-2025>

Eurostat. (2025). *Sustainable development in the European Union — Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context — 2025 edition*. <https://ec.europa.eu/eurostat/web/main/publications>

Sachs, J.D., Lafortune, G., Fuller, G., Iablonovski, G. (2025). *Financing Sustainable Development to 2030 and Mid-Century. Sustainable Development Report 2025*. Paris: SDSN, Dublin: Dublin University Press. <https://doi.org/10.25546/111909>

SESRIC (Statistical, Economic and Social Research and Training Centre for Islamic Countries). (2025). *OIC Statistics (OICStat) Database*. <https://www.sesric.org/oicstat.php>

UN (United Nations). (2019). *UN Climate Action Summit 2019*. <https://www.un.org/en/climatechange/2019-climate-action-summit>

UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change). (2010). *Cancun Agreements*. <https://unfccc.int/process/conferences/pastconferences/cancun-climate-change-conference-november-2010/statements-and-resources/Agreements>

United Nations Department of Economic and Social Affairs. (2025). *The Sustainable Development Goals Report 2025: Technical Note for Progress Assessment*. New York. <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/>

UNSD (United Nations Statistics Division). (2025). *Global SDG Indicators Database*. <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>

UNSD (United Nations Statistics Division). *SDG Indicators Metadata Repository*. <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>

WHO (World Health Organization). (2017). *Levels and Trends in Child Malnutrition*.

World Bank. (2025). *Global Economic Prospects, June 2025*. Washington, DC: World Bank. 10.1596/978-1-4648-2193-6. License: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO.

Appendices

Annexe 1: Notes techniques

Les estimations présentées dans ce rapport sont basées sur les données issues de la base de données mondiale des indicateurs des ODD de la Division de statistique des Nations Unies (UNSD) et tiennent dûment compte du référentiel de métadonnées des indicateurs des ODD.

Au niveau de l'OCI, des valeurs agrégées pondérées sont utilisées pour présenter les estimations des indicateurs dans les figures, car cette approche permet d'effectuer des comparaisons plus significatives avec la moyenne mondiale et avec les résultats individuels des pays.

Lorsque les données relatives à un indicateur ODD donné sont insuffisantes, deux points de référence sont sélectionnés pour estimer les progrès accomplis vers la réalisation des ODD : l'année de référence (2015) et la dernière année (2023). Si les données de 2015 ne sont pas disponibles, l'observation la plus récente entre 2005 et 2014 est utilisée comme point de départ. De même, si les données pour 2023 ne sont pas disponibles, la dernière observation entre 2016 et 2022 est prise en compte. Pour certains indicateurs, les données de 2024 sont utilisées lorsqu'elles sont disponibles. Combler ces lacunes tant pour l'année de référence que pour l'année de base augmente le nombre de pays inclus dans la mesure des progrès, ce qui est particulièrement important étant donné que la plupart des indicateurs des ODD disposent de très peu de données entre 2015 et l'année la plus récente.

Choix des indicateurs

Les indicateurs pour chaque ODD ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Les données devraient être disponibles pour au moins 28 pays membres de l'OCI sur 57.
- Les données doivent être disponibles pour au moins deux périodes, l'année de base et la dernière année.
- Chaque objectif doit être représenté par au moins un indicateur.
- Chaque objectif devrait être représenté par au moins trois cibles, à l'exception des ODD 5, 12 et 13 (en raison de l'insuffisance des données disponibles).

- Les indicateurs doivent figurer parmi ceux proposés par la Division de statistique des Nations Unies (DSNU) et disponibles dans la base de données mondiale des indicateurs des ODD de la Division de statistique des Nations Unies.
- Les métadonnées relatives à chaque indicateur doivent être claires et concises.

Notes et exceptions concernant des objectifs spécifiques

ODD 1

Graphique 4: Les moyennes de l'OCI pour la "Proportion de la population en dessous du seuil international de pauvreté (%)" ont été estimées en utilisant la "Population, Total" comme valeur de référence accédé à partir de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat).

Graphique 5: Les moyennes de l'OCI pour la "Proportion de la population au-dessus de l'âge légal de la retraite recevant une pension (%)" ont été estimées en utilisant la "Population, âgée de 65 ans et plus" comme valeur de référence accédée à partir de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat).

Graphique 6: Les moyennes de l'OCI pour la "Proportion de la population utilisant les services de base d'eau potable (%)" ont été estimées en utilisant la "Population, Total" comme valeur de référence accédé de la base de données de statistiques de l'OCI (OICStat).

Graphique 7: Les moyennes de l'OCI pour la "Proportion des dépenses totales du gouvernement sur les services essentiels, l'éducation (%)" ont été estimées en utilisant les "dépenses de consommation finale du gouvernement général, prix courants (dollars américains)" comme valeur pondérée accédée de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat).

ODD 2

Graphique 8: Les moyennes de l'OCI pour la "Prévalence de la sous-alimentation (%)" ont été en utilisant la "Population, Total" en tant que valeur de référence extraite de la base de données statistiques de l'OCI (OICStat).

Graphique 9: Les moyennes de l'OCI pour la "proportion d'enfants souffrant d'un retard de croissance modéré ou sévère (%)" ont été estimées en utilisant la "population âgée de 0 à 4 ans" comme pondération, telle qu'elle apparaît dans la base de données statistiques de l'OCI (OICStat).

ODD 3

Graphique 11: Les moyennes de l'OCI pour "le taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)" ont été estimées à partir du nombre de "naissances vivantes ayant survécu jusqu'à l'âge d'un an" tel qu'il ressort de la base de données statistiques de l'OCI (OICStat).

Graphique 12: Les moyennes de l'OCI pour le "taux de mortalité des moins de cinq ans, tous sexes confondus (pour 1 000 naissances vivantes)" ont été estimées à partir du nombre de "naissances vivantes ayant survécu jusqu'à l'âge d'un an" tel qu'il ressort de la base de données statistiques de l'OCI (OICStat).

Graphique 13: Les moyennes de l'OCI pour le "Taux de Naissance des Adolescentes, Âgées de 15 à 19 ans, Femmes (Pour 1.000 Femmes Âgées de 15 à 19 ans)" ont été estimées en utilisant la "Population, Femmes, Âgées de 15 à 19 ans" comme poids accédé de la Base de Données de Statistiques de l'OCI (OICStat).

Graphique 14: Les moyennes de l'OCI pour la "Densité des travailleurs de la santé, médecins (pour 10 000 habitants)" ont été estimées en utilisant les données de la "Population, totale" en tant que valeur pondérale obtenue de la base de données statistiques de l'OCI (OICStat).

ODD 4

Graphique 15: Les moyennes de l'OCI pour le "Taux de complétion, primaire, les deux sexes (%)" ont été estimées en utilisant la "Population, âgée de 15 à 19 ans" comme valeur de référence accédée de la base de données de statistiques de l'OCI (OICStat).

Graphique 16: Les moyennes de l'OCI pour le "Taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire), les deux sexes (%)" ont été estimées en utilisant la "Population en âge scolaire, l'éducation pré-primaire, les deux sexes" comme la base de données statistiques de l'OCI (OICStat).

Graphique 18: Les moyennes de l'OCI pour la "Proportion d'enseignants de l'enseignement primaire qui ont reçu au moins le minimum de formation organisée pour les enseignants, les deux sexes" ont été estimées en utilisant les "Enseignants, enseignement primaire, les deux sexes (%)" en tant que valeur pondérale obtenue de la base de données statistiques de l'OCI (OICStat).

ODD 5

Graphique 19: Les moyennes de l'OCI pour la "Proportion de sièges détenus par les femmes dans les parlements nationaux (% du nombre total de sièges)" ont été estimées en utilisant le "Nombre total de sièges dans les parlements nationaux" comme valeur de référence accédée à partir de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat).

ODD 8

Graphique 20: Les moyennes de l'OCI pour le "PIB réel par habitant" ont été calculées en divisant le "PIB, prix constants de 2015" par la "population totale", toutes obtenues à partir de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat). Le taux de croissance annuel du PIB réel par habitant au cours de l'année t+1 est ensuite calculé selon la formule suivante : $[(G(t+1) - G(t))/G(t)] \times 100$, où G(t+1) est le PIB réel par habitant en dollars américains de 2015 pour l'année t+1 et G(t) est le PIB réel par habitant en dollars américains de 2015 pour l'année t. Les données relatives à la Guyane (21) et au Yémen (-6) sont exclues du graphique afin d'en améliorer la lisibilité.

Graphique 21: Les moyennes de l'OCI pour le "PIB réel par personne employée" ont été calculées en divisant le "PIB, prix constants de 2015" par "l'emploi, total", tous obtenus à partir de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat). Le taux de croissance annuel du PIB réel par personne employée au cours de l'année t+1 est ensuite calculé à l'aide de la formule suivante : $[(G(t+1) - G(t))/G(t)] \times 100$, où G(t+1) est le PIB réel par habitant en dollars américains de 2015 pour l'année t+1 et G(t) est le PIB réel par personne employée en dollars américains de 2015 pour l'année t. Les données relatives au Guyana (21,9) et au Yémen (-6,1) sont exclues du graphique afin d'en améliorer la lisibilité.

Graphique 22: Les moyennes de l'OCI pour le "Taux de Chômage" ont été estimées en utilisant la "Force de Travail, Total" comme valeur de référence accédée à partir de la Base de Données Statistique de l'OCI (OICStat).

Graphique 23: Les moyennes de l'OCI pour la "Proportion d'adultes ayant un compte dans une institution financière ou un fournisseur de services d'argent mobile (%), 15+ les deux sexes" ont été estimées en utilisant la "Population, âgée de 15+" comme valeur de référence à partir de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat).

ODD 9

Graphique 24: Les moyennes de l'OCI pour la "Valeur ajoutée manufacturière en tant que proportion du PIB (prix courants en dollars) (%)" ont été estimées en utilisant le "PIB, prix courants (dollars américains)" comme poids accédé à partir de la base de données des statistiques de l'OCI (OICStat).

Graphique 25: Les moyennes de l'OCI pour les "Émissions de Dioxyde de Carbone par Unité de VAM (Kg de CO₂ par dollar constant de 2015)" ont été estimées en utilisant "Fabrication, Valeur Ajoutée, Prix Constants de 2015 (dollars)" comme valeur de référence accédée de la Base de Données de Statistiques de l'OCI (OICStat). Données pour la Syrie (2015 : 5,6; 2022: 5,6) et Libye (2022: 3,1) sont exclues du graphique afin d'en améliorer la lisibilité.

Annexe 2: Liste des indicateurs choisis pour l'évaluation et la méthodologie des progrès accomplis dans la réalisation des ODD

Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Pauvreté extrême	ODD	Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté international (%)	0
Protection sociale	ODD	Proportion de la population au-dessus de l'âge légal de la retraite recevant une pension, les deux sexes (%)	100
Accès aux services de base	ODD	Proportion de la population utilisant les services de base d'eau potable, en (%).	100
	ODD	Proportion de la population ayant accès aux services d'assainissement de base, en (%).	100
Résilience aux catastrophes	ODD	Personnes directement affectées par les catastrophes (pour 100 000 habitants)	Aucune
	ODD	Pertes économiques directes attribuables aux catastrophes par rapport au PIB (%)	Aucune
Mobilisation de ressources pour l'éducation	ODD	Proportion des dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels, à l'éducation [méthodologie de l'ISU] (%)	Aucune

Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Sous-alimentation et sécurité alimentaire	ODD	Prévalence de la sous-alimentation (%)	2.5
	ODD	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave Dans tous les âges, les deux sexes (%)	2.5
Malnutrition	ODD	Proportion d'enfants souffrant d'un retard de croissance modéré ou grave. âges <5 ans (%)	0

	ODD	Proportion d'enfants en surpoids modéré ou élevé, âgés de moins de 5 ans (%)	0
	ODD	Proportion d'enfants souffrant d'émaciation modérée ou grave, âgés de moins de 5 ans (%)	0
Investissements dans l'agriculture	ODD	Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	Aucune

Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Mortalité maternelle	ODD	Taux de mortalité maternelle (par 100 000 naissances vivantes)	70
Mortalité infantile	ODD	Taux de mortalité de moins de 5 ans, les deux sexes (pour 1 000 naissances vivantes)	25
	ODD	Taux de mortalité néonatale, les deux sexes (pour 1 000 naissances vivantes)	12
Maladies transmissibles	ODD	Nouvelles infections à VIH, tous âges, deux sexes (pour 1 000 habitants)	0
	ODD	Incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	0
	ODD	Incidence du paludisme, population à risque (pour 1 000 habitants)	0
Maladies non transmissibles et santé mentale	ODD	Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques (probabilité), âgés de 30 à 69 ans, les deux sexes (%)	Réduction d'au moins un tiers
	ODD	Taux de mortalité par suicide, les deux sexes (pour 100 000 habitants)	Aucune
Consommation d'alcool	ODD	Consommation d'alcool par habitant, âgé de 15 ans ou plus, au cours d'une année civile, les deux sexes (litres d'alcool pur)	Aucune
	ODD	Proportion de femmes en âge de procréer dont les besoins en matière de planification	100

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Santé en matière de procréation		familiale sont satisfaits par les méthodes modernes, âgées de 15 à 49 ans (%)	
	ODD	Taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans, femmes (pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	0
Couverture des soins de santé	ODD	Indice de couverture des services de la Couverture sanitaire universelle (CSU)	100
Décès par empoisonnement accidentel	ODD	Taux de mortalité attribuable à des empoisonnements accidentel, les deux sexes (pour 100 000 habitants)	Aucune
Lutte anti-tabac	ODD	Prévalence de la consommation actuelle de tabac, normalisée selon l'âge, chez les personnes de 15 ans et plus, des deux sexes (%)	Aucune
Couverture vaccinale	ODD	Proportion de la population cible ayant reçu tous les trois doses de vaccins diphtérie tétanos coqueluche (%)	100
	ODD	Proportion de la population cible ayant accès à la deuxième dose du vaccin contre la rougeole (%)	100
	ODD	Proportion de la population cible ayant accès à la 3ème dose de vaccin antipneumococcique conjugué (%)	100
Densité des travailleurs de la santé	ODD	Densité du personnel de santé, dentistes (pour 10 000 habitants)	Aucune
	ODD	Densité des travailleurs de la santé, Médecins (pour 10 000 habitants)	Aucune
	ODD	Densité des travailleurs de la santé, personnel infirmier et de sages-femmes (pour 10 000 habitants)	Aucune
	ODD	Densité du personnel de santé, pharmaciens (pour 10 000 habitants)	Aucune

Objectif 4: Assurer l'accès de tous à une éducation équitable et de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Taux d'achèvement	ODD	Taux d'achèvement, primaire, les deux sexes (%)	100
	ODD	Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire, les deux sexes (%)	100
	ODD	Taux d'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les deux sexes (%)	100
Participation à l'éducation préscolaire	ODD	Taux de participation à l'apprentissage organisé (une année avant l'âge officiel d'entrée dans le primaire), les deux sexes (%)	100
L'égalité d'accès à l'éducation	ODD	Indice de parité entre les sexes ajusté pour le taux de participation à l'apprentissage organisé (une année avant l'âge officiel d'entrée dans le primaire)	1
	ODD	Indice de parité entre les sexes ajusté pour le taux d'achèvement, primaire	1
	ODD	Indice de parité entre les sexes ajusté pour le taux d'achèvement, premier cycle de l'enseignement secondaire	1
	ODD	Indice de parité entre les sexes ajusté pour le taux d'achèvement, deuxième cycle de l'enseignement secondaire	1
Enseignants qualifiés	ODD	Proportion d'enseignants ayant les qualifications minimales requises, pré-primaire, les deux sexes (%)	Aucune
	ODD	Proportion d'enseignants ayant les qualifications minimales requises, primaire, les deux sexes (%)	Aucune
	ODD	Proportion d'enseignants ayant les qualifications minimales requises, premier cycle de l'enseignement secondaire, les deux sexes (%)	Aucune

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
	ODD	Proportion d'enseignants ayant les qualifications minimales requises, deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les deux sexes (%)	Aucune

Objectif 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Les femmes aux commandes	ODD	Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (% du nombre total de sièges)	Aucune
	ODD	Proportion de femmes occupant des postes de direction (%)	Aucune

Objectif 6: Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Eau potable	ODD	Proportion de la population qui a recours aux services de traitement de l'eau potable (%)	100
Accès à l'hygiène	ODD	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre (%)	100
	ODD	Proportion de la population disposant d'installations de base de lavage des mains dans les locaux (%)	100
	ODD	Proportion de la population pratiquant la défécation en plein air (%)	0
Efficacité de l'utilisation de l'eau	ODD	Efficacité de l'utilisation de l'eau (en dollars par m ³)	Aucune
	ODD	Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce en proportion des ressources disponibles en eau douce (%)	Aucune

Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Accès aux services énergétiques	ODD	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)	100
Part des énergies renouvelables	ODD	Part de l'énergie renouvelable dans le total final de la consommation d'énergie (%)	Aucune
Efficacité énergétique	ODD	Niveau d'intensité énergétique de l'énergie primaire (mégajoules par PPA constante du PIB en 2017)	Réduisant au minimum par moitié
Investir dans les infrastructures d'énergie renouvelable	ODD	Électricité renouvelable installée par habitant, capacité de production, toutes les énergies renouvelables (watts)	Aucune

Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Croissance économique par habitant	ODD	Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant (%)	OCI-PMA: 7 Non OCI-PMA: 5
Croissance de la productivité du travail	ODD	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi (%)	OCI-PMA: 7 Non OCI-PMA: 5
Efficacité des ressources au niveau de la consommation	ODD	Consommation matérielle nationale par habitant, toutes les matières premières (tonnes)	Aucune
Taux de chômage	ODD	Taux de chômage, 15 ans et plus, les deux sexes (%)	Aucune
NEET chez les jeunes	ODD	Proportion de jeunes ne suivant pas d'études, d'emploi ou de formation, âgés de 15 à 24 ans, les deux sexes (%)	Aucune
Accès aux services financiers	ODD	Proportion d'adultes possédant un compte auprès d'une institution financière ou d'un	100

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
		fournisseur de services d'argent mobile, 15 ans et plus, les deux sexes (%)	

Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Part de l'industrie dans l'emploi et le PIB	ODD	Valeur ajoutée manufacturière (Prix courants en dollars) en proportion du PIB (%)	OCI-PMA: Doublement de la part Non OCI-PMA: Aucune
	ODD	Emploi dans le secteur manufacturier en proportion de l'emploi total (%)	OCI-PMA: Doublement de la part Non OCI-PMA: Aucune
Émissions de dioxyde de carbone	ODD	Émissions de dioxyde de carbone par unité de valeur ajoutée de fabrication (Kilogrammes de CO ₂ par dollar constant 2015)	Aucune
Recherche et développement	ODD	Dépenses en recherche et en développement en pourcentage du PIB (%)	Aucune
	ODD	Chercheurs (en équivalent temps plein) par million d'habitants	Aucune
Fabrication de haute technologie	ODD	Proportion de l'industrie de la haute et moyenne technologie en totale valeur ajoutée (%)	Aucune
Couverture mobile de troisième génération (4G)	ODD	Proportion de la population couverte par un réseau mobile, 4G (%)	Aucune

Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Inclusion économique	ODD	Proportion de personnes vivant sous 50 % du revenu médian, en (%).	Aucune
Inégalité des revenus	ODD	Part du travail dans le PIB (%)	Aucune
Réfugiés par pays d'origine	ODD	Réfugiés par pays d'origine (pour 100.000 habitants)	Aucune
Frais de transfert de fonds	ODD	Frais moyens de transfert de fonds pour l'envoi de 200 dollars dans un pays d'accueil, en proportion du montant transféré (%)	3

Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables.

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Logement et services de base	ODD	Proportion de la population urbaine vivant dans les bidonvilles (%)	0
Résilience aux catastrophes	ODD	Personnes directement affectées par les catastrophes (pour 100 000 habitants)	Aucune
	ODD	Pertes économiques directes attribuables aux catastrophes par rapport au PIB (%)	Aucune
Qualité de l'air	ODD	Niveaux annuels moyens de particules fines, totales (microgrammes par m ³)	Aucune

Objectif 12: Établir des modes de consommation et de production durables

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Efficacité des ressources au niveau de la consommation	ODD	Consommation matérielle nationale par habitant, toutes les matières premières (tonnes)	Aucune
Investir dans les infrastructures d'énergie renouvelable	ODD	Électricité renouvelable installée par habitant, capacité de production, toutes les énergies renouvelables (watts)	Aucune

Objectif 13: Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Résilience aux catastrophes	ODD	Personnes directement affectées par les catastrophes (pour 100 000 habitants)	Aucune
	ODD	Pertes économiques directes attribuables aux catastrophes par rapport au PIB (%)	Aucune

Objectif 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Pollution marine	ODD	Écarts de la chlorophylle-a, télédétection (%)	Aucune
Conservation marine	ODD	Proportion moyenne de zones marines clés pour la biodiversité couvertes par des zones protégées (%)	Aucune
Pêche durable	ODD	Pêche durable en proportion du PIB (%)	Aucune

Objectif 15: Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, arrêter et inverser la dégradation des terres et mettre fin à la perte de la biodiversité

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Écosystèmes terrestres et d'eaux douces intérieures	ODD	Superficie forestière en proportion de la superficie terrestre totale (%).	Aucune
	ODD	Proportion moyenne de zones clés pour la biodiversité en eau douce couvertes par des zones protégées (%)	Aucune
	ODD	Proportion moyenne de zones terrestres clés pour la biodiversité couvertes par des zones protégées (%)	Aucune

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Gestion durable des forêts	ODD	Biomasse aérienne dans les forêts par hectare	Aucune
	ODD	Proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan de gestion à long terme (%)	Aucune
	ODD	Proportion de la superficie forestière dans les zones protégées légalement établies (%)	Aucune
Écosystèmes de montagne	ODD	Proportion moyenne de montagnes clés pour la biodiversité couvertes par des zones protégées (%)	Aucune
Risque d'extinction des espèces	ODD	Index de la liste rouge	1

Objectif 16: Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Homicides intentionnels	ODD	Victimes d'homicide volontaire, deux sexes (pour 100 000 habitants)	Aucune
Détenus non condamnés	ODD	Détenus non condamnés par rapport à l'ensemble de la population carcérale (%)	Aucune
Corruption	ODD	Incidence de la corruption, % d'entreprises ayant fait l'objet d'au moins une demande de paiement de corruption.	Aucune
Dépenses publiques	ODD	Dépenses primaires du gouvernement en proportion du budget initial approuvé (%)	Aucune

Objectif 17: Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable

Sous-thème	Source	Indicateur	Valeur de la cible
Budget national financée par les impôts intérieurs	ODD	Proportion du budget national financée par les impôts intérieurs (%)	Aucune
Service de la dette	ODD	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services (%)	Aucune
Moyenne tarifaire mondiale pondérée	ODD	Moyenne tarifaire mondiale pondérée, statut de la nation la plus favorisée, total ou pas de ventilation des produits (%)	Aucune
	ODD	Moyenne tarifaire pondérée au niveau mondial, statut préférentiel, produits totaux ou sans ventilation (%)	Aucune
Entrées d'IDE	ODD	Investissement direct étranger, entrées nettes, en proportion du PIB (%)	Aucune



**CENTRE DE RECHERCHES STATISTIQUES, ÉCONOMIQUES ET
SOCIALES ET DE FORMATION POUR LES PAYS ISLAMIQUES**

Kudüs Cad. No: 9, Diplomatik Site, 06450 ORAN, Ankara, Türkiye
Téléphone : (90-312) 468 61 72-76 Fax: (90-312) 468 57 26
Email: cabinet@sesric.org Web: www.sesric.org